

**Qu'est-ce que
l'UOIF ?**

DANS LA MÊME COLLECTION

- Gérard Aschieri, *Qu'est-ce que la FSU ?*
Marc Blondel, *Qu'est-ce que Force ouvrière ?*
Robert Buguet, *Qu'est-ce que l'UPA ?*
Jean-Pierre Carnet, *Que sont les Cuma ?*
Marie-Pierre Cattet, *Qu'est-ce que le MRJC ?*
Jean-Luc Cazettes, *Qu'est-ce que la CGC ?*
Michel Chassang, *Qu'est-ce que la CSMF ?*
François Chérèque, *Qu'est-ce que la CFDT ?* (2^e éd. augmentée)
Jacques Dermagne, *Qu'est-ce que le Conseil économique et social ?*
Jacky Dintinger, *Qu'est-ce que la CFTC ?*
Yassir Fichtali, *Qu'est-ce que l'UNEF ?*
Emilio Gabaglio, *Qu'est-ce que la CES ?*
Emilio Gabaglio, *What is the ETUC ?*
Jean-Michel Lemétayer, *Qu'est-ce que la FNSEA ?*
Jean-François Roubaud, *Qu'est-ce que la CGPME ?*
Ernest-Antoine Seillière, *Qu'est-ce que le MEDEF ?*
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, *Qu'est-ce que l'UNAPL ?*
Bernard Thibault, *Qu'est-ce que la CGT ?*
Qu'est-ce que la Confédération paysanne ?
Qu'est-ce que la FAGE ?
Qu'est-ce que la JOC ?
Qu'est-ce que Sud-Solidaires ? (épuisé)
Qu'est-ce que l'Unsa ? (2^e éd. augmentée)
- Jean-François Bernardin, *À quoi sert une chambre de commerce et d'industrie ?* (2^e éd. augmentée)
Alain Griset, *À quoi sert une chambre de métiers ?*
Luc Guyau, *À quoi sert une chambre d'agriculture ?*
- Qu'est-ce que la Ligue des droits de l'Homme ?*
- Claude Perrotin, Yvette Ladmiral, *Oui ou non à la Constitution européenne ?*
Claude Perrotin, *Élysée 2007. Le guide de la présidentielle.*

Qu'est-ce que l'UOIF ?

l'Archipel

L'information citoyenne

une collection dirigée par Claude Perrotin

L'information citoyenne,
une collection
pour s'informer, comparer, décider...

e-mail : infocit@wanadoo.fr

Si vous désirez recevoir notre catalogue
et être tenu au courant de nos publications,
envoyez vos nom et adresse, en citant ce livre,
aux Éditions de l'Archipel,
34, rue des Bourdonnais 75001 Paris.
Et, pour le Canada,
à Édipresse Inc., 945, avenue Beaumont,
Montréal, Québec H3N 1W3.

ISBN 2-84187-696-9

Copyright © L'Archipel, 2006.

Avant-propos

La collection « L'Information citoyenne » s'ouvre, avec le présent volume, à ces composantes de la société française que sont les mouvements représentatifs des principales religions. Ceux-ci, comme les grands corps intermédiaires, jouent auprès de l'opinion publique un rôle important, voire croissant, dans notre société laïque républicaine.

Cette collection, bien sûr, est ouverte à toutes les religions, sans exclusive. Pourquoi consacrer le premier volume de cette nouvelle série à l'UOIF ? L'islam est aujourd'hui la deuxième religion en France et celle sur laquelle l'ensemble des citoyens s'interroge le plus. À l'intérieur de l'islam, l'UOIF est l'une des fédérations les plus influentes et certainement la plus dynamique. Sa représentativité parmi les musulmans ne peut être mise en doute. C'est aussi un mouvement dont on parle fréquemment dans les médias et dont on commente souvent l'activité.

L'UOIF n'avait jamais, jusqu'ici, pris l'initiative de se présenter elle-même au public. C'est maintenant chose faite. Dans ce volume, les dirigeants de cette association exposent l'histoire de l'UOIF, leurs raisons d'être au sein de l'islam français, leurs activités, leurs projets et leurs réponses aux interrogations de la société française laïque et républicaine. Ils nous expliquent qui ils sont.

Ce volume donne la parole à une association religieuse influente. À travers elle, il donne aussi la parole

aux musulmans de France qui, faut-il le souligner, font souvent face au racisme, à l'islamophobie, à l'incompréhension et ressentent le besoin de se faire entendre.

La France compte entre cinq et six millions de musulmans, soit environ un dixième de la population nationale. Ils représentent également une force économique et politique. Parmi eux, nombreux sont celles et ceux qui veulent pratiquer en toute tranquillité leur confession, comme peuvent le faire les fidèles des autres cultes. Il s'agit aussi de citoyens qui participent à l'essor de notre société, qui portent leur regard sur sa marche et qui veulent pouvoir y exprimer leurs opinions.

Claude Perrotin

*Directeur de la collection
« L'Information citoyenne »*

Qu'est-ce que l'UOIF ?

Dans le cadre d'un court entretien, le président Lhaj Thami Breze présente l'UOIF.

*

Pouvez-vous, en quelques phrases, nous dire ce qu'est l'UOIF ?

Créée en 1983, l'UOIF est une fédération regroupant environ 300 associations musulmanes. Sa finalité première est d'aider les musulmans de France à vivre et pratiquer leur religion dans la sérénité, la dignité et l'harmonie avec leur environnement.

Dans ce dessein, nous agissons, d'une part, au sein des musulmans, afin de les aider à mieux comprendre leur religion et à la pratiquer, conformément à leur contexte, mais aussi pour faciliter le rapprochement des différentes composantes ; d'autre part, nous cherchons à organiser leur dialogue avec le reste de la société, afin de lutter contre les préjugés et de faciliter la vie commune.

Quelles sont ses principales activités ?

L'UOIF a des activités diversifiées qui ont évolué avec le temps. Nous pouvons essentiellement citer :

- l'encadrement du fait religieux par l'enseignement, la formation des imams, l'élaboration de fatwas appropriées ;
- l'aide à l'exercice du culte, notamment par l'édition de calendriers de prières contenant les données

relatives aux 300 plus grandes villes françaises, et distribués sur tout le territoire national ; l'organisation d'activités appropriées au mois de ramadan ; l'aide au pèlerinage à La Mecque ; l'ouverture de lieux de culte et l'accompagnement et la disponibilité auprès des communautés locales. L'UOIF est aujourd'hui directement propriétaire de 35 mosquées et centres dont elle a confié la gestion à des associations religieuses locales. Nous avons également contribué à l'acquisition ou à la construction de plus de 150 autres ;

- l'organisation de rencontres régionales et de la rencontre nationale des musulmans de France, lieux de rencontre et d'élaboration d'idées, d'échange et d'ouverture sur la société ;

- la défense des intérêts de l'islam et des musulmans ;

- des activités à caractère culturel et social. L'UOIF travaille pour cela avec des associations sectorielles autonomes, qui s'adressent aux étudiants, aux femmes, aux jeunes, aux imams, aux enfants, à l'humanitaire, etc. ;

- le dialogue interreligieux revêt un intérêt particulier dans notre action. La religion musulmane se sent particulièrement proche des religions chrétiennes et juive, dites « religions des livres ». Ce dialogue est d'autant plus important que notre époque appelle à l'enfermement et aux préjugés.

Avez-vous des projets pour l'avenir ?

Ils sont nombreux, mais pour n'en citer que deux, au-delà du besoin en mosquées qui reste fort, nous sommes préoccupés par :

- la création d'écoles privées qui s'attacheront à fonctionner sous contrat avec l'État. Ces écoles seront ouvertes à tous, musulmans et non musulmans. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il s'agit du fruit

d'une mutation sociale naturelle des musulmans en France. Ces écoles aideront à une meilleure intégration des musulmans dans le cadre citoyen français ;

– la création d'un outil de communication de masse.

Il est vrai qu'à l'époque d'Internet, nous voyons émerger plusieurs tentatives, mais elles restent en deçà de ce que nous espérons. Nous croyons pouvoir initier quelque chose au cours du prochain mandat (2005-2009).

L'homme des compromis

Chaleureux, volubile, énergique, l'homme n'est pas de ceux que leur petite taille conduit à se faire oublier. Il n'est pas non plus du genre à se mettre en avant. Plutôt rond, grisonnant, la barbe et le cheveu drus, soigneusement taillés, on imagine aisément qu'il aurait fait un bon équipier de rugby ; mais, tiré à quatre épingles, il préfère la marche à pied.

La poignée de main, vigoureuse, se prolonge, tandis que, déjà en pleine conversation, à pas rapides, il entraîne son interlocuteur vers la salle du conseil de l'Union des organisations islamiques de France, qu'il préside depuis 1992.

Pour Lhaj Thami Breze, l'aventure commence en 1979. Diplômé de l'université Mohamed-V de Rabat (Maroc), il s'inscrit à Bordeaux en DEA de sciences politiques. Il choisit comme sujet de mémoire : « La récupération de l'islam par le discours nationaliste. »

Lâché à vingt-deux ans dans un environnement laïque, loin du pays natal et des contraintes familiales et sociales, le jeune homme pourrait, comme beaucoup, s'éloigner de ses racines ou, comme d'autres, se replier sur lui-même et attendre le retour au pays. Mais, tout à « *la joie de découvrir la France* », qu'il ne connaît encore que par les livres et par ses camarades français du lycée de Mechra bel-Ksiri, il ne se sent « *pas dépaycé* ». Son caractère dynamique et optimiste le pousse vers les autres.

Dialogue et prière

Très vite, avec des étudiants originaires de différents pays d'islam, Lhaj Thami Breze se met en quête d'un lieu de prière proche de l'université. Dans un premier temps, ils sont accueillis par l'aumônerie des étudiants catholiques. Il n'est pas près d'oublier « *cette hospitalité, qui ne fut pas une simple cohabitation, mais l'occasion de rencontres interreligieuses* ». Rencontres qu'il continue d'encourager et de susciter au sein de l'UOIF, « *avec les catholiques, mais aussi avec les protestants* ». Elles ne se limitent pas à de simples contacts institutionnels. En témoigne le père Michel Lelong. Ce prêtre arabisant, qui fut en 1976 le premier secrétaire de l'épiscopat français pour les relations avec l'islam, est régulièrement invité à intervenir à l'occasion de réunions de l'UOIF. Pas seulement pour impressionner la galerie à la tribune des rassemblements du Bourget. Cofondateur – et toujours membre, à quatre-vingts ans passés – du Groupe d'amitié islamo-chrétienne, le père Lelong est plusieurs fois venu, à la demande de Lhaj Thami Breze, expliquer la position de l'Église catholique sur tel ou tel sujet de société, dans des réunions de cadres de l'UOIF ou lors de séminaires de réflexion ouverts aux militants. C'est ainsi qu'il est un jour intervenu au centre de formation de Saint-Léger-de-Fougeret, dans la Nièvre, pour présenter l'éducation à la foi chez les catholiques et bien d'autres sujets théologiques.

Ayant trouvé des locaux hors de l'université, ils créent l'Association des musulmans de la Gironde. Chaque vendredi soir, à l'issue de la prière, ils organisent le « *couscous de l'amitié* ». Ces jeunes intellectuels étrangers, Lhaj Thami Breze le premier, s'insèrent alors « *naturellement parmi les musulmans de tous âges vivant déjà en France* ». L'initiative contribuera à donner

naissance à une organisation d'entraide, le Secours islamique, dont il devient en 1992 le premier président. Il s'engage aussi dans le monde associatif local. À Cenon, petite commune proche de Bordeaux où il réside alors, la municipalité l'associe « *à toutes les structures d'insertion des communautés étrangères, avec les problèmes de délinquance, d'échec scolaire, etc.* ».

De trois ans son cadet, Tarek Oubrou est arrivé du Maroc à Bordeaux un peu après lui pour étudier les sciences. Aujourd'hui recteur d'une des mosquées de la ville et ancien membre du conseil d'administration de l'UOIF, il a fait la connaissance de Lhaj Thami Breze « *un soir, à la prière* ». Il se souvient d'avoir été « *frappé par la joie de vivre de ce jeune homme généreux, ouvert à tous, toujours prêt à rendre service, à partager avec les autres ce qu'il avait* ». Vingt-cinq ans plus tard, poursuit l'ancien étudiant en biologie, Lhaj Thami Breze, devenu un des principaux représentants des musulmans de France, président de l'UOIF, président du Conseil régional du culte musulman d'Île-de-France (réélu le 6 juillet 2005), est resté « *semblable à ce qu'il était alors : plus un grand frère qu'un président. Loin d'écraser son entourage par sa personnalité, c'est un catalyseur de potentialités.* » De fait, l'intéressé estime que son rôle de président l'oblige à « *créer une atmosphère de débat pour que toutes les capacités, tous les potentiels puissent s'exprimer. Il n'y a pas de leader unique. Nous développons une culture de la collégialité, du travail de groupe.* »

Ses responsabilités n'ont pas non plus altéré sa grande disponibilité aux autres, particulièrement les plus humbles. Quand il est présent à la mosquée de la rue de la Prévôté, à La Courneuve, après chaque moment de prière, il reçoit sans rendez-vous les fidèles

en quête d'un conseil ou d'une aide spirituelle ou sociale.

Lhaj Thami Breze demeure profondément imprégné de la mystique soufie qui a bercé son enfance. Son père, agriculteur dans la province de Sidi Kacem, était membre d'une confrérie. Il s'efforçait de partager sa foi avec ses enfants, par l'exemple, et d'abord par une pratique quotidienne de la prière en famille. *« Il tenait beaucoup à ce que je sois alors près de lui. Il n'avait pas une connaissance académique de l'islam, mais il vivait une spiritualité forte, régulière, faite de prières et d'invocations. »*

Outre l'exemple de son père, Lhaj Thami Breze tient sa propre connaissance de l'islam de sa formation scolaire (enseignement obligatoire du Coran pendant les études primaires et secondaires). À l'école rurale, *« sans électricité ni lumière »*, il a appris à lire le Coran et a reçu ses premiers rudiments de français. Il a poursuivi ses études au collège, puis au lycée de la ville voisine, fréquentés aussi par les enfants de Français expatriés. À l'université, l'enseignement religieux n'était plus obligatoire, mais il a approfondi sa formation personnelle par une lecture fréquente du Coran et l'assiduité aux prêches du vendredi. Depuis, il a compulsé bien des ouvrages de penseurs musulmans et a été brièvement imam à Bordeaux. Mais, s'il lui arrive encore de prêcher, il ne se prétend pas théologien. *« Ce n'est pas mon métier et je n'ai pas suffisamment poussé ma formation pour cela. »*

Cette *« formation marocaine »* est pour lui *« un apprentissage de tolérance, d'ouverture au monde européen occidental »*. Il se sent *« appartenir totalement à deux mondes qui doivent échanger »* et pense que son destin est d'y contribuer. En 1983, de retour de son pre-

mier pèlerinage à La Mecque, il s'est marié avec une Marocaine. Ensemble, ils ont fondé leur famille en France. Père de deux filles et trois garçons, il voit « *la preuve que le signe de chance était déjà là* » dans le fait qu'il ait été envoyé en France par son père, prénommé « Issa » (Jésus), et qu'il ait poursuivi cette forme de dialogue interreligieux en prénommant l'un de ses fils Moïse, « *un prophète que reconnaissent chrétiens, juifs et musulmans* ».

Une foi joyeuse

Si la famille retourne une fois l'an au Maroc pour y passer une partie des vacances, il sait que c'est en France qu'il a fait sa vie et que c'est encore plus vrai pour les enfants, « *tous bordelais et qui n'ont déjà pas trop apprécié de devoir suivre leur père à Paris* », souligne-t-il en riant. Avec son épouse, il a déposé en juillet 2003 une nouvelle demande de naturalisation. La réponse, positive, lui est parvenue le 21 janvier 2005. Il l'attendait, « *avec confiance* », certain d'avoir « *donné suffisamment de preuves de [sa] citoyenneté* » depuis son arrivée en France pour que leur requête soit examinée d'un œil favorable. Et puis, il est convaincu que sa confiance en Dieu n'a pas fini de l'aider.

En famille, il s'efforce de créer un climat de spiritualité autour de ses cinq enfants. Ne serait-ce qu'en organisant la prière commune mais, précise-t-il, « *toujours en souplesse face à leurs obligations scolaires ou universitaires. S'ils ont un devoir à faire ou un exposé à préparer, j'en tiens compte.* » Il espère ainsi « *leur transmettre avant tout une spiritualité qui les arme pour vivre dans la confiance en Dieu qui sait faciliter toute chose* ».

Ahmed Jaballah, président de l'UOIF de 1985 à 1993, ne tarit pas d'éloges au sujet de son successeur. Ils

se sont connus en 1983, alors que Lhaj Thami Breze représentait l'Association des musulmans de la Gironde aux réunions de l'UOIF naissante. « *Dès les premières rencontres, se souvient-il, j'ai été frappé par son rayonnement. Cet homme reflète une joie profonde. Ce n'est pas quelqu'un qui a une religion austère.* » Tarek Oubrou renchérit sur ce point en soulignant que le président de l'UOIF n'est « *pas très sourcilieux sur les signes extérieurs de religiosité. C'est un homme d'une grande spiritualité qui aime la rencontre avec l'autre, l'échange.* »

Pour sa part, le père Lelong évoque « *un homme de conviction et de foi, animé par une volonté de dialogue, il écoute, respecte ceux qui ne pensent pas comme lui* ». Cette unanimité dans la louange s'étend au-delà du cercle des amis. Interrogé par le *Journal du Dimanche*, Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, salue en son rival « *un homme d'une grande religiosité, qui mélange une tradition musulmane rigoureuse et une expression dans la culture française correcte* » (5 octobre 2003). Sadek Sellam, islamologue connu pour interpellier sans complaisance les organisations musulmanes, y compris l'UOIF, reconnaît porter « *une grande estime* » à Lhaj Thami Breze, « *homme intègre, de conviction et de dialogue* ».

Le difficile temps de l'intégration

Pourquoi alors avoir choisi le qualificatif « islamique » pour plusieurs des organisations qu'il a contribué à créer – dont l'UOIF –, malgré la forte charge négative de ce terme dans les opinions occidentales ? Pourquoi n'avoir pas retenu le terme « musulman » ? Même s'il n'était pas alors – et de loin – le seul à décider, il s'en explique aujourd'hui : « *À l'époque, malgré la*

révolution iranienne, le climat en France était moins pesant et nous n'avons pas prêté attention à la terminologie. Aujourd'hui, sûrement, nous aurions retenu le terme "musulman". »

De même, cette image d'homme tranquille est en contradiction avec celle fréquemment évoquée dans les médias comme un épouvantail : celle d'un homme au double langage, inféodé au mouvement des Frères musulmans. L'accusation vient de loin, accréditée notamment par la présence de personnalités de cette organisation à la tribune des premières rencontres du Bourget et parmi les conférenciers invités des deux centres de formation de l'UOIF. Il a beau répéter prudemment que « *la doctrine des Frères musulmans est certainement valable en terre d'islam* », mais qu'il ne « *pense pas à reproduire ici leurs objectifs ou leurs méthodes sans tenir compte d'une réalité différente* », la rumeur court, entretenue par ceux qui cherchent à nuire à l'UOIF.

Tarek Oubrou relativise cette « filiation » : « *Pour des jeunes musulmans qui voulaient réfléchir et agir, la littérature des Frères musulmans était la seule disponible. Elle émanait, pour nous, d'un mouvement réformateur, moderne, séduisant. Nous avons depuis frayé notre chemin et contextualisé notre action. Il s'agit, en effet, d'une pensée née dans le monde musulman, une réalité qui ne correspond pas à une société sécularisée, celle dans laquelle nous vivons. Nous avons donc façonné notre propre lecture du rapport de l'islam à la société.* »

Patiemment, pour la millième fois sans doute, Lhaj Thami Breze reprend son explication : « *Depuis son origine, l'UOIF a vécu trois phases importantes. D'abord, la phase de création, par des étudiants étrangers : notre centre d'intérêt n'était alors pas directement la France,*

où beaucoup d'entre nous ne se sentaient que de passage. C'est le moment où la réflexion et les initiatives portaient davantage sur le monde musulman. » Très vite est venue « une phase de clarification qui s'est concrétisée par le passage à la déclinaison du sigle UOIF par Union des organisations islamiques "de" France et non plus "en" France. Ce changement fut la réponse à des questions de fond qui s'étaient posées. Il a fallu tisser progressivement une lecture de l'islam qui tienne compte du contexte français et n'entre pas en confrontation avec la société, qui ne s'enferme pas dans une école théologique particulière mais qui puise dans chacune d'entre elles ce qu'elle a de meilleur. »

Enfin, poursuit-il, est venue la phase d'« *intégration de l'islam dans le cadre institutionnel, républicain et laïque* ». Celle-ci semble avoir commencé quelques années avant son accession à la présidence. Un travail patient avait très tôt mis ce thème en avant. En 1990, l'invitation du ministre de l'Intérieur Pierre Joxe à Abdellah Ben Mansour et Amar Lasfar de rejoindre le Conseil de réflexion sur l'islam de France (CORIF) qu'il venait de constituer semble un début de résultat.

Rassuré que les ministres de droite aient eux aussi « *fait leur choix en reprenant la voie ouverte par le gouvernement Jospin en reconnaissant la diversité de l'islam en France* », le président de l'UOIF entend bien poursuivre ce travail d'intégration. Selon lui, il reste beaucoup à faire, auprès des adhérents de l'organisation comme à l'extérieur : « *Au niveau de la communauté musulmane, nous avons à nous émanciper des interprétations inadaptées à notre réalité ; des traditions venant d'ailleurs et qui ne font pas partie du cœur de l'islam ou qui peuvent rendre sa pratique difficile ; enfin, des inféodations étrangères. Nous avons besoin de réponses*

inédites sur la façon de vivre notre foi. En dehors de la communauté, il faut continuer à appeler à plus d'ouverture, à éviter le laïcisme obtus, à dépasser les fantasmes et les préjugés, à traiter les musulmans comme des citoyens à part entière. » Il entend maintenir ce double chantier coûte que coûte. Il aimerait, tout de même, un peu de compréhension de la part des autorités, des médias et de la société en général : *« Nous avons besoin de temps. Mais rares sont les gens indulgents, qui veulent bien nous laisser ce temps. »*

Il conclut, optimiste et sans découragement : *« Et pourtant, regardez le chemin parcouru en à peine quinze ans ! »*

Profession : président

Depuis la fin de ses études, Lhaj Thami Breze n'a cessé de participer à la création d'associations et de les présider : Association des musulmans de la Gironde, Conseil régional des associations islamiques du Sud-Ouest de la France (CRAISOF), Secours islamique, etc.

Délégué régional de l'UOIF pour le « grand Sud-Ouest », il entre en 1988 au conseil d'administration de l'UOIF. S'amusant de lui-même, il explique que son métier est d'« être président ». Il raconte ce 10 octobre 2002 où, reçu à l'Élysée avec les autres membres du futur Conseil français du culte musulman, il s'est présenté, surpris : *« Lhaj Thami Breze, président de la République. »* Jacques Chirac, amusé, lui aurait rétorqué : *« Écoutez, j'ai déjà assez d'un concurrent. »*

L'ancien étudiant en sciences politiques ne cache pas sa passion pour tout ce qui a trait à l'organisation de la vie sociale, ni son appétit d'y être acteur : *« J'aime tout ce qui touche à la gestion de la chose publique. Ce qui organise la vie de la cité ou aide les gens à vivre*

ensemble me passionne. En tant que citoyen je n'exclus pas de m'investir un jour dans la politique. » Aussitôt dit, il tient à prévenir d'éventuelles exégèses mal intentionnées : « Pour ce qui me concerne, un engagement dans la politique est exclu tant que j'aurai la moindre responsabilité au sein de l'UOIF. Il ne faut surtout pas faire le mélange des genres. Il faut éviter la confusion. Le but de l'UOIF est d'aider les musulmans à vivre leur pratique religieuse. Pour le reste, les musulmans sont des citoyens comme les autres. » Ahmed Jaballah tranche la question en affirmant qu'il « n'imagine pas » Lhaj Thami Breze en politique, car « il aime trop travailler dans une ambiance sincère et n'est pas quelqu'un qui cherche la confrontation pour imposer ses idées ».

Il n'en demeure pas moins qu'il est tous les jours confronté à la politique. Quand il accède, le 12 mai 1992, au sommet de l'UOIF, il y a déjà plus de quatre ans que l'organisation est sous les projecteurs des médias pour son soutien ouvert aux jeunes filles qui entendent être acceptées à l'école la tête couverte d'un foulard islamique. Elle s'appuie sur un arrêt du Conseil d'État de novembre 1989 qui leur donne raison. Devant l'attitude fermée de l'État et de la société, ce soutien va évoluer vers la revendication du port d'un foulard discret, voire d'un simple bandana. Avec la négociation pour la constitution du Conseil français du culte musulman, puis la préparation des élections à ce même Conseil, l'« affaire du foulard » mobilise une bonne part de l'énergie des dirigeants. Lhaj Thami Breze impulse auprès des associations adhérentes de l'UOIF un « travail pédagogique pour calmer les esprits, apaiser les craintes ». La volonté du gouvernement de légiférer sur la question a cassé cette démarche.

Maturité et sagesse

Ulcéré, il estime aujourd'hui encore que la loi sur le port de signes religieux à l'école et sa circulaire d'application sont « *une faute, une gaffe. Nous étions en train d'évoluer vers un compromis permettant aux filles de respecter leurs convictions et de ne pas tomber dans l'humiliation, et à la communauté scolaire d'avoir réponse à ses interrogations. Par le choix de tenues non provocatrices et la pédagogie, nous allions y arriver. Au lieu d'aller dans ce sens et de prêcher le dialogue, le gouvernement a radicalisé sa position, a tranché dans le vif en prenant tout le monde de court. Dès lors, nous ne pouvons qu'être aux côtés des jeunes filles victimes de cette fermeté mal placée et totalement injustifiée.* »

Le 10 avril 2004, juste après l'adoption de la loi, devant des milliers de musulmans venus de toute la France pour le 21^e rassemblement du Bourget, Lhaj Thami Breze se fait le porte-parole de tous « *les musulmans qui se sentent stigmatisés, [...] blessés et humiliés* ». Mais, fidèle à sa ligne de conduite en faveur de l'intégration, il n'en conjure pas moins « *l'islam de France de montrer sa maturité et sa sagesse* ». Il s'engage. Son organisation appellera au respect de la loi. Il précise les limites de cet engagement : « *Il y a une réalité qui nous a dépassés. Il faut savoir le reconnaître. Il ne nous restait alors qu'à appeler au calme pour éviter aux musulmans plus de stigmatisation. En cas de conflit, nous disons aux jeunes filles de tout faire pour ne pas abandonner l'école et nous appelons, dans le même temps, les autorités scolaires à tout faire pour éviter la cassure.* »

Sa position à la tête de l'UOIF serait alors probablement devenue délicate si, l'année précédente, l'association n'avait pas connu un grand succès aux premières élections de représentants au Conseil français du culte

musulman et à ses conseils régionaux. Plus d'un président y aurait perdu son fauteuil ou aurait peut-être même vu son organisation voler en éclats. Pour maintenir sa ligne et l'unité de son mouvement, il a dû développer des trésors de talents et, en premier lieu, celui que ses amis lui reconnaissent : l'art de concilier les contraires, de savoir ouvrir le débat et de lui laisser le temps nécessaire jusqu'au compromis. Exercice où il excelle, affirment Ahmed Jaballah et Tarek Oubrou. Ce talent lui a souvent valu d'être accusé de pratiquer le double langage, de souffler le chaud et le froid.

Pourtant, les positions claires et fortes qu'il a prises, avec son institution, dans diverses circonstances graves, devraient suffire à leur éviter ce genre de procès. C'est ainsi qu'en mars 2004, il a dénoncé avec force les attentats « *criminels* » perpétrés à Madrid et les a rejetés comme « *contraires à l'islam* ». Non parce qu'il craignait qu'ils servent de justification à « *une croisade de l'Europe contre l'islam et les musulmans* », mais par totale conviction qu'il s'agit d'un acte des plus répréhensible : « *Nous condamnons ces attentats quels que soient leurs auteurs, et nous les condamnons doublement s'il s'agit de musulmans car, pour le Coran, tuer une âme, c'est comme tuer toute l'humanité. [...] Un acte de terreur ou d'agression visant des innocents est contraire à toute religion.* »

De même, s'il condamne sans ambages l'assassinat « *odieux* » de Cheikh Yassine en Palestine, dans la même déclaration, il demande aux jeunes musulmans français de ne pas pratiquer l'amalgame : « *Nos concitoyens de confession juive ne doivent pas être inquiétés ou agressés.* » Il se trouve qu'entre le 1^{er} janvier et le début du mois de septembre 2004, les actes antisémites recensés par le ministère de l'Intérieur ont été multipliés

par trois (passant à 298). En octobre, à la veille qu'une délégation de l'UOIF soit reçue par le Conseil représentatif des organisations juives de France (CRIF), Lhaj Thami Breze, tout en réclamant la vérité sur les auteurs de ces actes, souligne l'importance de trouver les moyens de faciliter la cohabitation entre juifs et musulmans, d'abord en se mettant « *d'accord sur l'idée de ne pas importer ici le conflit israélo-palestinien. On peut approfondir nos réflexions respectives pour trouver un terrain d'entente et permettre à nos deux communautés de continuer à vivre dans la paix.* »

En quatorze ans, Lhaj Thami Breze n'a pas cessé, avec ses collaborateurs et toute son équipe dirigeante, de développer l'organisation qu'il préside, de la positionner comme interlocutrice des pouvoirs publics, afin de promouvoir ce qu'il considère être les intérêts du culte musulman en France. En avril 2003, la visite de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, à la tribune du rassemblement national organisé chaque année au parc du Bourget par l'UOIF, a apporté une reconnaissance publique de la ligne d'ouverture et de dialogue défendue par l'UOIF. Un an plus tard, la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école a rappelé la fragilité et les limites de ce genre d'acte.

Mais il en fallait plus pour décourager ce coureur de fond. En septembre 2005, il a accepté d'assurer un nouveau mandat à la tête de l'UOIF, « *pour continuer à servir la communauté musulmane de France, consolider le travail d'unité et d'ouverture en son sein et de banalisation de la présence musulmane en France* ».

Stanislas Maillard

Brève histoire de l'UOIF

Pour les écoliers français, Charles Martel, la bataille de Poitiers, les croisades, l'épopée coloniale ont longtemps été les images d'Épinal qui accompagnent la perception ordinaire de l'islam, religion étrangère. Pourtant, depuis l'installation et la sédentarisation d'une émigration d'origine maghrébine, cette religion est devenue la deuxième de France et des Français.

L'islam et la France

Après de longs conflits autour de la place des religions en France, la loi de 1905 est venue organiser la séparation des Églises et de l'État, établissant cette tradition de laïcité à la française. Cet équilibre, quasiment oublié tant l'accommodation a pris place, s'est trouvé ébranlé par l'irruption d'une revendication « inattendue » et dérangeante : celle des musulmans. L'UOIF a accompagné cette irruption et s'est, de fait, trouvée la cible de tous les fantasmes et de toutes les attaques.

On peut faire remonter la présence récente des musulmans en France métropolitaine au début du XX^e siècle. Une présence qui fut significative, remarquée et, surtout, à portée grandement symbolique. Des dizaines de milliers de ressortissants d'Afrique du Nord et du Sénégal vont en effet constituer, pendant cette période, une proportion non négligeable des

soldats français engagés dans la Seconde Guerre mondiale. Des milliers de ceux qui avaient « combattu pour la liberté », comme se plaisent à dire avec fierté les rescapés, vont perdre la vie et se retrouver enterrés dans le sol français. Dans toutes les familles de ces anciens territoires, protectorats ou colonies, on cite aujourd'hui qui un père, qui un grand-père, qui un oncle qui ont participé à ces bataillons d'Alsace, du Chem (Syrie et territoires avoisinants) ou d'ailleurs. Beaucoup d'aventures ou de mésaventures et d'actes héroïques continuent à être racontés par les plus vieux, au cours des soirées d'hiver, au fin fond des bleds et des mechtas.

Une identité ignorée

Après la décolonisation et jusqu'en 1974, les Maghrébins installés en France n'étaient que des travailleurs en exil qui, dans le cadre de la post-colonisation, fournissaient aux pays développés une main-d'œuvre à bon marché, souvent méprisée. Ils venaient seuls et faisaient vivre la famille à distance, en rêvant du retour dans le pays d'origine.

Adaptés tant bien que mal au travail à la chaîne, des bidonvilles aux foyers Sonacotra, ils ne revendiquaient rien. Ils n'étaient pas électeurs, et ni les partis politiques, ni les syndicats – qui, à des époques antérieures, avaient assuré l'intégration des travailleurs émigrés espagnols, italiens, ou polonais – ne parviennent à défendre leurs intérêts lorsque le changement des conditions de travail résultant de l'abandon du fordisme et du passage à l'automation fragilise leur position.

Les douloureux conflits coloniaux qui ont conduit à l'indépendance de leurs pays d'origine s'achevaient et, s'ils ne songeaient pas à revendiquer la nationalité

française, on ne songeait pas à la leur proposer. Sur fond de négociations relatives à des aides économiques au développement, leurs pays d'origine ont développé des stratégies variables, de l'abandon au retour forcé.

En somme, ils constituaient un réservoir abondant de main-d'œuvre répondant de façon adéquate aux besoins des grands chantiers des années 1960. Ils étaient cela et seulement cela.

Dans ce climat d'isolement et de dédain silencieux, imperceptiblement, l'islam est presque la seule source d'éclairement et d'accompagnement de la vie de chacun, en l'aidant à trouver les marques de son identité et son équilibre.

De petits groupes cherchent à pratiquer leur culte, à aménager un espace privé et un temps pour leurs obligations religieuses. C'est ainsi que quelques salles, aménagées en mosquées, apparaissent sur les lieux d'habitation, dans les foyers ou les HLM, ou encore sur les lieux de travail. De grandes entreprises, comme les constructeurs de voitures Peugeot, Citroën ou Renault, ouvrent des salles de prière dans leurs ateliers.

Des imams font leur apparition. Ils guident la prière et incitent à la faire, maintenant que les moyens sont plus appropriés. Ils deviendront, de fait, des interlocuteurs sur les lieux de travail ou d'habitation ; plus tard, ils établiront des relations avec les élus locaux.

Une nouvelle politique de l'immigration

Après le 3 juillet 1974, date de la décision prise par Paul Dijoud, secrétaire d'État aux Travailleurs immigrés du gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing, de suspendre l'immigration, une nouvelle politique voit le jour. Elle met en avant le besoin d'autoriser les familles de travailleurs en situation régulière de s'installer en

France¹ et de favoriser l'identité culturelle sur la base de l'égalité avec les Français. Cette politique implique, pour les pouvoirs publics sensibles aux effets douloureux du déracinement, de donner à ces immigrés le moyen de « *recréer en France l'un des moments importants de leur vie quotidienne* »² par « *l'aide à l'implantation des lieux de culte* ». S'ouvre alors une phase de location ou d'aménagement de locaux, de dotation de livres religieux et d'affectation d'imams financés, pour l'essentiel, par les pays d'origine.

Dans les machines à dormir...

Dans les « machines à dormir » de la Sonacotra³, où il est vrai que chaque résident ne dispose que d'un espace extrêmement exigu et mal adapté, un important conflit de grève des loyers éclate à Bobigny, le 1^{er} septembre 1973. Il s'achève 45 jours plus tard par l'ouverture d'une salle de prière. À partir du 31 janvier 1975, les résidents d'autres foyers Sonacotra mènent une grève des loyers dans les mêmes conditions. Cette contestation semble surprenante de la part de résidents dont la tradition s'accorde mal avec le procédé choisi. Elle devient totalement compréhensible quand on sait que, dans la réalité, elle ne fait que camoufler ou plutôt révéler un malaise général. Se sentant démunis d'une vie culturelle, culturelle et identitaire répondant à leur besoin de stabilité, ils lançaient en quelque sorte un cri d'alarme.

1. Décret du 29 avril 1976.

2. Ministère du Travail – Travailleurs immigrés – Le secrétaire d'État, circulaire n° 19-76 du 29 décembre 1976.

3. Cette société, créée en 1955 par le patronat du bâtiment, que rejoignent en 1963 les industries métallurgiques, gère entre 15 000 et 20 000 lits « en dur » et des cités modulaires sur les chantiers.

Une « politique des mosquées » est instituée par les gestionnaires concernés et permet le retour à l'ordre. Les foyers gérés par l'ADEF (Association pour le développement des foyers du bâtiment et des métaux) s'équipent eux aussi, dès 1978-1979, de lieux de culte dont l'animation est assurée par des comités de résidents.

Au milieu des années 1970, peut-être parce qu'elle a ressenti ce mal-être, mais aussi dans une volonté de donner un sens pratique au dialogue interreligieux naissant un sens pratique, l'Église de France prend une décision appréciée et saluée à juste titre, en incitant ses évêques et, plus généralement, ses responsables paroissiaux à mettre à la disposition des musulmans, chaque fois que possible, des salles destinées à l'exercice de leur culte. Cette décision a conduit à l'ouverture de plusieurs salles dans de grandes villes, en région parisienne, marseillaise ou lyonnaise, à Bordeaux, Toulouse, Poitiers ou ailleurs.

Naissance de l'UOIF

Ces salles de prière, bien que dénuées de tout⁴, sont de plus en plus fréquentées, à la fois par les résidents des foyers et par des personnes extérieures. Elles vont stimuler les débats et faire émerger les besoins. Des leçons y sont dispensées, discussions et échanges s'instaurent. Bientôt émerge le besoin de « véritables » mosquées, en tout cas de lieux extérieurs aux foyers et offrant plus de moyens et d'activités : enseignement destiné aux enfants, bibliothèques de base, etc. Quelques associations sont alors constituées.

En 1981, année de l'arrivée des socialistes au gouvernement, le président François Mitterrand prend une

4. Ni Coran, ni prédicateurs pour le prêche du vendredi.

décision déterminante : l'abrogation des articles 22 et suivants de la loi du 1^{er} juillet 1901, incluant de fait les étrangers dans le droit relatif au contrat d'association.

Très vite, de nombreuses associations musulmanes voient le jour. C'est le début d'une phase de location ou d'aménagement de locaux en mosquées.

Dans cette même période, le retour à une pratique plus assidue de l'islam sur le plan individuel s'accroît, tant dans les pays musulmans qu'ailleurs. On rencontre de plus en plus de femmes « voilées » dans la rue. C'est dire que l'on va assister à une plus grande visibilité de la pratique de l'islam en France. Le monde associatif musulman de France est encore restreint à cette époque ; certains de ses responsables vont naturellement se connaître et s'approcher. Spontanément, mais également par besoin, parce que chacun d'entre eux « supporte » et vit la souffrance, les attentes, les manques d'une communauté démunie.

Sans appartenir à un mouvement particulier ou être guidés par un souci idéologique, douze de ces responsables répartis sur tout le territoire national créent, le 3 août 1983, une structure décentralisée : l'Union des organisations islamiques en France. Cette initiative marque une étape déterminante dans l'évolution de la communauté musulmane vivant en France, car elle augure la naissance de la communauté musulmane de France.

Mutation

Étrangère dans sa composition, il est bien évident que cette communauté l'est également par ses figures, ainsi que par l'essentiel des organisations qui existaient auparavant en son sein. Elle l'est aussi dans ses soucis et ses centres d'intérêt. Des travailleurs sont regroupés dans des amicales liées aux consulats ou prises en main

par des militants de gauche. Des associations rassemblent des étudiants, souvent d'extrême gauche, contestataires vis-à-vis des régimes de leurs pays d'origine et d'obédience (UNEM⁵, UGET⁶).

Peu à peu, et avec l'apparition d'associations musulmanes (ou islamiques, le terme n'ayant aucune connotation à l'époque), en particulier celle de l'UOIF, les organisations étrangères vont être désertées et leurs causes reléguées au second plan.

Ce qui devenait de plus en plus important et accaparait les esprits et les énergies, c'était de répondre aux besoins de la communauté sur son lieu de vie et dans l'immédiateté des besoins. Et ceux-ci étaient nombreux, tant aux niveaux culturel que culturel.

Rapidement et de façon naturelle, l'UOIF édite un calendrier de prière regroupant les plus grandes villes de France, organise des pèlerinages accompagnés à La Mecque, s'oriente vers les familles, initie des activités pour les femmes, organise des colonies de vacances et des « campings » annuels, met en place la grande rencontre devenue plus tard la rencontre annuelle des musulmans de France, etc.

Ainsi, même en restant étrangers pour un grand nombre d'entre eux, les musulmans vont s'orienter de plus en plus vers la France. L'arrivée de nouvelles générations, scolarisées dans le pays d'accueil, va sceller cette orientation. On n'est plus en France dans une perspective de retour au pays d'origine : désormais, on fait partie de la France et de sa réalité.

Se posent alors les conditions théologiques de cette installation : le rapport avec la société d'accueil, les

5. Union nationale des étudiants du Maroc.

6. Union générale des étudiants tunisiens.

contours de l'islam à enseigner, la forme de pratique religieuse, etc., ce qui donne lieu à de véritables défis et à de longs débats.

En 1987, la charte interne de l'UOIF prend le pas et opère un changement majeur dans les priorités. À la « *sauvegarde* » et à l'« *accompagnement des musulmans en séjour en France* », celle-ci substitue désormais en priorité « *l'accompagnement de la communauté musulmane de France* ». L'UOIF cesse ainsi de considérer les musulmans vivant en France comme des étrangers amenés à la quitter, pour les regarder comme des citoyens français ou appelés à le devenir.

Trois années d'élaboration et de travail sur le terrain vont donner naissance au concept de « *musulmans de France* ». En 1990, les orientations de la charte sont reportées dans le nom. L'Union des organisations islamiques *en France* devient l'Union des organisations islamiques *de France*.

Ce choix a impliqué la diffusion d'une lecture et l'élaboration d'une pratique. On peut parler de l'émergence d'une « école » que ses adeptes appellent **l'école UOIF** et que certains commentateurs préfèrent appeler, pour jeter plus de suspicion, **l'école Frères musulmans**. Ces commentateurs n'ont pas manqué, en effet, de suspecter des liens avec l'étranger qu'ils ont d'ailleurs fait évoluer selon les époques : de tel mouvement tunisien, on est passé à tel pouvoir dans le Golfe, et, avec la révolution iranienne, on a fini par accoler à l'UOIF l'expression « *proche des Frères musulmans* ».

L'école UOIF

Sans trop se soucier des commentaires lancés à son égard et des étiquettes que l'on lui colle, l'UOIF va proposer aux musulmans de France sa lecture de l'islam et

sa démarche vers une pratique adaptée au contexte. Elle va les qualifier de lecture médiane ou du juste milieu, de pratique d'adaptation au contexte et de recherche de facilitation dans l'établissement des règles.

Lecture médiane, qui annonce dès le début son refus de l'extrémisme littéral et intransigeant sans justification – qui s'attache à la lettre des préceptes en laissant de côté les finalités –, mais refuse dans le même temps l'extrémisme laxiste, qui vide la pratique religieuse de sa substance et abandonne toute référence sous le prétexte des exigences de la modernité.

Pratique d'adaptation au contexte et de facilitation, afin d'éviter aux musulmans de France les avis théologiques les plus rigoureux : ceux-ci peuvent trouver leur justification dans un pays musulman qui a su s'aménager tout au long de son histoire pour laisser place à cette rigueur, mais ils mettront les musulmans de France en difficulté, car la pratique de l'islam y est méconnue et débutante, et ne dispose de ce fait d'aucun aménagement.

Pour justifier et expliquer ses choix, l'UOIF va mettre en place *Dar al Fatwa*, c'est-à-dire sa propre institution d'avis religieux. Cette institution va aider à cadrer théologiquement le débat et élaborer les modalités de vivre et d'appliquer la norme canonique.

Dans le respect des écoles théologiques musulmanes établies, mais sans en épouser tous les choix, l'UOIF va plutôt puiser tout ce qu'elle suppose susceptible de permettre aux musulmans de pratiquer leur religion sans gêne inutile. Sans s'insurger contre le principe de laïcité, elle tient au respect de la liberté religieuse et à la prise en considération des spécificités. Sans volonté de bousculer les équilibres, elle va insister sur la réactivation d'une laïcité ouverte et

tolérante, qui met en avant le respect des croyances et des convictions⁷.

Il faut faire appel à l'intelligence et à l'habileté pour trouver une issue ou une dérogation permettant de dépasser les incompatibilités apparentes. L'UOIF rappelle l'importance de la pratique de *l'ijtihad* (effort de réflexion, d'interprétation des textes et d'adaptation à la réalité) pour éviter l'anachronisme et développer sa lecture de l'islam.

Ce travail d'interprétation et d'adaptation de la pratique va être accompagné par des choix stratégiques, comme, par exemple, agir pour consolider la paix sociale et le vivre ensemble. Ainsi l'UOIF adopte-t-elle une position très claire, s'agissant de la question difficile du sort réservé au peuple palestinien. Tout en pointant l'injustice subie par ce peuple et en rappelant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tout en créant le CBSP pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire vers les Palestiniens, l'UOIF va refuser constamment et farouchement de voir transposer la souffrance palestinienne en conflit entre communautés de France et dénoncer de façon vigoureuse toute dérive ou agression, quelle qu'en soit l'origine, touchant une personne ou un lieu de culte sur le territoire français.

Pour aller toujours dans le sens de la réflexion et de la pédagogie, l'UOIF va créer, en 1990, l'Institut européen des sciences humaines, « *institut formant des cadres religieux dans et pour le contexte européen et donc français*⁸ ».

7. Cf. allocution du président de l'UOIF, Lahj Thami Breze, devant le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, 20^e rencontre annuelle des musulmans de France, Le Bourget, 18-21 avril 2003.

8. Déclaration de Boubaker El Hadj Amor, président de l'IESH, à la rencontre annuelle de l'UOIF de 1999.

Le défi de la formation des imams

L'Institut européen des sciences humaines, dont le siège et l'établissement mère se trouvent à Saint-Léger-de-Fougeret (dans la Nièvre), est renforcé depuis 1999 par un deuxième établissement situé en Grande-Bretagne, puis depuis 2001, par un troisième établissement situé à Saint-Denis, plus approprié aux musulmans d'Île-de-France.

Les deux établissements de l'Hexagone constituent aujourd'hui le seul institut musulman formant des cadres religieux dans le contexte français. Ils accueillent chaque année 300 élèves pour un cursus de deux années d'arabe et de quatre années de théologie (sur le point d'être ramenées à trois, depuis la réforme universitaire française instaurant les LMD⁹). Ces études peuvent être complétées par deux années d'apprentissage du Coran.

L'IESH a formé dans ses locaux 140 diplômés et plusieurs centaines au moyen des cours à distance. Parmi ceux qui exercent à cette date la fonction d'imam, soit 180, seuls 20 % officient en France. Il est évident que l'effort déployé ne répond pas suffisamment aux attentes, mais la réalité est complexe car des difficultés réelles existent, particulièrement à cause du statut de l'imam, qui reste fragile dans notre pays, tant sur le plan administratif que financier. Sans une évolution de ce statut, les postulants resteront toujours hésitants à s'engager dans la vie active. Actuellement, plusieurs diplômés préfèrent poursuivre leurs études ou se diriger vers un secteur d'activité plus stable et rémunérateur que de s'engager vers un avenir qui ne leur paraît pas tout à fait rassurant.

9. Licence, Master, Doctorat, réforme universitaire, décrets d'avril 2002 pris par Jack Lang.

L'école de la République

Au cours de l'année 1989, à Creil en particulier, la décision d'exclure d'un établissement scolaire des jeunes filles témoignant de leur appartenance à l'islam par le port d'un foulard suscite le malaise, questionne sur le respect des valeurs républicaines et sur l'esprit d'ouverture de l'école de la République, laquelle se targue de ses capacités d'intégration. Le principe de laïcité semble bafoué ou, à tout le moins, menacé. L'UOIF soutient les jeunes filles. En octobre 1989, son président et son secrétaire général rendent visite au principal du collège pour le convaincre de réintégrer les trois élèves, puis adressent au Premier ministre Michel Rocard une lettre lui expliquant que l'islam institue de façon non ambiguë le port du foulard et que la loi ne l'a jamais interdit.

L'avis du Conseil d'État, rendu le 27 novembre 1989 au ministre de l'Éducation nationale, leur donne raison. Il affirme que le port de signes religieux n'est pas incompatible avec le principe de laïcité, sauf s'il s'agit d'un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.

La position de l'UOIF est claire : le port du foulard en lui-même n'est pas incompatible avec le principe de laïcité. Il n'est qu'une expression religieuse. Le foulard lui-même n'est pas attentatoire et n'implique pas le prosélytisme. Il faut donc défendre les jeunes filles, les accompagner, mais sans chercher à établir un rapport de force ou de confrontation, l'avis du Conseil d'État constituant la référence.

Même en passant par une phase de silence médiatique, l'affaire du foulard a toujours rebondi au détriment des filles, en instaurant dans le même temps un débat malsain sur la compatibilité de l'islam avec la République ou sur l'« intégrabilité » des musulmans.

Les successives « affaires du voile », toujours déclenchées par des personnels de l'Éducation nationale, au nom de principes et jamais en fonction de faits, n'ont fait que révéler la profonde dégradation de la politique d'intégration d'un pays qui n'a pas trouvé le moyen de sortir de manière inventive de sa situation postcoloniale ou néocoloniale, et où les évolutions de la situation internationale ne déclenchent souvent que la répétition de gestes réflexes devenus vides de contenu.

Choquée par la tournure du débat et la rigidité des positions au détriment des principes et de la jurisprudence, l'UOIF ouvre un long débat en son sein. Les avis convergent vers la nécessité de défendre le principe de la liberté religieuse, qui attribue aux jeunes filles toute latitude de se couvrir les cheveux ou de ne pas le faire. L'UOIF invente un slogan : « *Personne n'a le droit de contraindre les filles à porter le foulard, mais personne n'a le droit de les contraindre à l'enlever.* »

La crispation sur l'affaire du foulard a trouvé un terme, comme chacun sait, avec l'adoption d'une loi à lectures diverses et souvent opposées. Elle laisse beaucoup d'amertume, de sentiments d'injustice et d'exclusion. Au-delà du port du foulard, elle a interpellé sur la volonté réelle de la France ou, en tout cas, de sa classe politique et de ses élus d'intégrer l'islam et les musulmans dans le respect et la dignité. Elle a révélé aux dirigeants de l'UOIF que le chemin est long, et qu'il faut s'armer de beaucoup de pédagogie et de patience si l'on veut vaincre les préjugés et évacuer les peurs. Qu'il faut élaborer les conditions d'une pratique religieuse authentique et sereine, certes, mais également dans le refus scrupuleux de la provocation ou de l'animosité. C'est-à-dire que, tout en tenant à son droit, il faut s'arracher à l'idéalisme des valeurs qui fondent la République

(liberté, égalité, fraternité) pour aller vers plus de pragmatisme et savoir ne pas tourner le dos au compromis. La conclusion qui s'en dégage fut que l'intégration passe aussi par une politique des petits pas et qu'il faut savoir être en mesure d'en trouver le chemin.

L'organisation du culte musulman

Au démarrage de ces tensions liées à l'affaire du voile, et afin de pouvoir parler d'une même voix sur ce sujet et sur d'autres, l'UOIF s'engage dans une stratégie unitaire avec les autres composantes de l'islam. Elle lance l'idée de la Coordination nationale des musulmans de France (CNMF)¹⁰, créée sur la base d'un rapprochement avec Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris.

Cette démarche, qui a su donner quelques fruits, comme des positions et des communiqués communs allant dans le sens de la défense de la pratique musulmane, n'aura pas de succès durable, car Dalil Boubakeur semble écartelé entre Paris et Alger, sa source de financement. Les pouvoirs publics français, habitués à un partenariat avec la famille Boubakeur, ne voient pas ce rapprochement d'un bon œil et feront tout pour le télescoper. Mais leurs attitudes changent au gré de celui qui occupe la Place Beauvau.

De mars 1990 à 1993, Pierre Joxe semble avoir une attitude plus constructive. Il lance la création du Conseil de réflexion sur l'islam en France (CORIF), qu'il charge d'élaborer les dispositions à prendre quant aux divers aspects pratiques du culte musulman : fixation du début

10. Elle est composée de l'UOIF, de la Grande Mosquée de Paris, de Foi et Pratique et de l'Association des étudiants islamiques de France (AEIF).

du jeûne du ramadan, abattage rituel, carré musulman dans les cimetières, etc. Cette démarche, qui s'appuyait sur quinze personnalités représentatives de la diversité associative et géographique de l'islam en France, permettait de rompre avec les approches sélectives et essentiellement sécuritaires au travers desquelles l'islam était ordinairement appréhendé.

En 1993, l'arrivée de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, chargé des Cultes, va basculer cette donne et revenir au partenariat privilégié avec le recteur de la Mosquée de Paris avec l'élaboration d'une charte du culte musulman en France. Cette charte, qui sera remise aux autorités le 10 janvier 1995, annonce la création d'un mort-né : le Conseil représentatif des musulmans de France (CRMF). Seule, en effet, la Grande Mosquée de Paris s'en félicite. Les autres composantes associatives sont délibérément ignorées ou marginalisées.

Mettre en place une structure représentative intégrant les différentes sensibilités de l'islam de France et faisant unanimité est un projet prioritaire¹¹ pour l'UOIF, qui ne cessera de réouvrir le débat. Son idée essentielle est que certains dossiers importants – aumôneries, traitement médiatique de l'islam, respect de la pratique religieuse – nécessitent l'effort ou, du moins, le consentement de tous et que, pour cela, il est besoin d'une représentativité, œuvre de la globalité des responsables musulmans. C'est-à-dire que les différentes associations musulmanes, sans exclusive, doivent trouver le moyen de se retrouver pour faire émerger une instance dans laquelle elles se reconnaissent dans leur majorité, afin de pouvoir travailler dans la confiance et la transparence.

11. « Qui représente les musulmans de France ? » sera le thème de travail de la 12^e rencontre annuelle du 23 au 25 décembre 1994.

Mais – et c’est le deuxième pilier, non moins important – il faut que ce rapprochement se réalise dans une collaboration avec les pouvoirs publics, afin de ne pas souffrir du rejet de ces derniers dont le rôle est déterminant pour certains de ces dossiers. Ceci exige donc deux impératifs difficiles à réaliser : d’une part, abandonner les querelles personnelles et les intérêts partisans ; d’autre part, savoir faire des concessions pour dégager un consensus solide et en même temps obtenir le concours d’une administration qui s’engage à faire tous ses efforts tout en restant neutre.

« *L’État nous tend la main...* »

La volonté de l’UOIF, énoncée lors de son assemblée annuelle de 1999, coïncide avec celle de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l’Intérieur. En effet, celui-ci lance, le 29 octobre 1999, l’idée d’une « consultation » sollicitant les principales tendances de l’islam de France, afin de rechercher les moyens d’intégrer le culte musulman dans le cadre républicain, conformément aux règles découlant de la loi de 1905 sur la séparation de l’Église et de l’État.

Cinq fédérations sont consultées : l’Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), la Grande Mosquée de Paris (GMP), proche des intérêts algériens, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), proche des intérêts marocains, du Tabligh, mouvement piétiste orthodoxe, et du Diyanet, qui représente l’islam officiel turc lié aux autorités d’Ankara. Cinq grandes mosquées interviennent également : le centre islamique d’Évry, la mosquée de Mantes-la-Jolie, celle de Lyon, la mosquée Islah de Marseille, la mosquée de Saint-Denis de la Réunion. Viennent s’y ajouter six personnalités cooptées.

Un premier accord-cadre intervient le 28 janvier 2000. Il précise la méthode selon laquelle une instance représentative librement choisie sera mise sur pied. Lors de la 17^e rencontre annuelle du Bourget, du 28 avril au 1^{er} mai 2000, à laquelle participent près de 30 000 personnes, Lhaj Thami Breze, président de l'UOIF, se réjouit d'une telle initiative et invite « *tous les musulmans de France à saisir cette chance* ». Il s'agit de régler définitivement les rapports du culte musulman avec l'État dans le cadre des lois de la République. Daniel Vailland, devenu ministre de l'Intérieur, se montre décidé à poursuivre dans cette voie.

Un accord est signé le 3 juillet 2001. Au sein de la commission-organisation, l'unanimité s'est faite en faveur d'une représentation des lieux de culte ouverts au public et gérés par des associations déclarées. La volonté ministérielle d'imposer des personnalités « indépendantes » va retarder le processus et freiner un travail pourtant souhaité par tous. Elle est vécue par l'UOIF comme une ingérence inacceptable ou une manipulation flagrante. Car il s'agissait en réalité pour l'essentiel, à une ou deux exceptions près, de personnes sans véritable rayonnement religieux et dont le seul « atout » est d'être d'une façon ou d'une autre sous contrôle du pouvoir politique.

Nicolas Sarkozy hérite de la place Beauvau

L'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur va débloquer, puis accélérer le processus. En effet, et sans changer d'interlocuteurs ni avoir d'exigences particulières, il va insister sur le devoir de résultats en aidant à surmonter les difficultés. Très vite, il va se rendre compte que l'UOIF constitue la locomotive de la consultation. Dans un travail d'étroite collaboration, le

ministre et la fédération vont élaborer les éléments d'un projet répondant aux exigences. À l'issue du séminaire du 20 décembre 2002, réunissant toutes les composantes de la consultation au château de Nainville-les-Roches, Nicolas Sarkozy obtient l'engagement de travailler ensemble à la finalisation du Conseil français du culte musulman (CFCM).

Les élections au sein du CFCM se déroulent les 6 et 13 avril 2003, dans un climat de sérénité et de fraternité. La participation est élevée, elle atteint 88 %. Pour la première fois, l'islam trouve son unité et peut espérer avoir une place à la table de la République.

L'UOIF remporte un grand succès à ces élections. Elle se voit confirmée lors des élections des bureaux dans les régions, où elle remporte la présidence dans 11 conseils sur 25. Les moins avertis vont dénoncer un ministre qui fait le lit de l'intégrisme ou qui viole les règles de la laïcité, mais la plupart des analystes mesurent vite l'importance de l'œuvre accomplie et se félicitent du résultat. Comme l'indique *Le Monde* du 16 janvier 2003, il y a là un événement d'importance historique comparable à la démarche de Napoléon, « *l'empereur des Français organisant le culte israélite de manière volontariste* ».

En fait, le besoin de donner à l'islam les moyens de son intégration, les tensions intercommunautaires, la montée de l'islamophobie, la perspective d'une guerre contre l'Irak avec ses grandes inconnues sont autant de sujets qui font du CFCM un interlocuteur indispensable, parce que massivement élu et officiellement reconnu.

La première présidence est confiée au docteur Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris. Il est entouré de deux vice-présidences, l'une assurée par l'UOIF, en la personne de son secrétaire général, Fouad

Alaoui, et la seconde par la FNMF, représentée par son président, Mohamed Bechari.

Ce n'est qu'une étape, le travail reste à faire

Le scrutin du CFCM est une étape certes importante, mais le travail ne fait que commencer. Des problèmes internes demeurent ; ceux de la communauté attendent. Il reste à déterminer la méthode de travail. Pour rassembler et rassurer le plus grand nombre, il faut instaurer une démarche alliant rigueur et efficacité d'un côté, dialogue et concertation de l'autre.

En intégrant le processus, l'UOIF ne fait pas que marquer des points. Loin s'en faut, puisqu'elle se retrouve la cible de deux feux croisés, celui de ses détracteurs, qui voient le CFCM otage de son dynamisme et de son influence et qui n'hésitent pas à s'appuyer sur les peurs et à user de la diffamation pour susciter son renoncement, et celui de certains de ses amis mal informés qui, s'interrogeant sur le rôle du CFCM, reprochent à la fédération « *d'avoir mis les pieds dans cette boue* ¹² ». Mesurant la « *pertinence* » des arguments des uns et des autres, l'UOIF continue son avancée et celle du processus dans la responsabilité, l'ouverture... et la vigilance.

Un comportement citoyen

On annonce à l'UOIF des jours difficiles lorsque Dominique de Villepin arrive au ministère de l'Intérieur. Il n'est pas bien disposé ni à son endroit, ni à celui du CFCM. Très vite, pourtant, les choses semblent bien s'orienter : le ministre, se rendant compte du sérieux de ses interlocuteurs, va balayer tout préjugé. Il sera rassuré

12. Cf. Yamin Makri, membre de l'Union de jeunes musulmans de Lyon, cité par Xavier Ternisien, *Le Monde*, 16 janvier 2003.

sur le bien-fondé de son choix lorsque Fatiha Ajebli, femme voilée et membre du bureau du CFCM au nom de l'UOIF, se propose le 29 août comme otage de substitution en Irak aux deux journalistes français, Christian Chesnot et Georges Malbrunot.

Quand, le mardi 31 août, l'UOIF propose d'envoyer une délégation d'intervention à Bagdad au profit des deux victimes, le CFCM conquiert sa légitimité et l'UOIF devient un partenaire dont on cesse définitivement de se méfier.

Action sans relâche

Les musulmans de France ont vécu des moments difficiles. Ils ont subi avec beaucoup de douleur l'affaire Rushdie, celle du foulard et le climat de xénophobie qui l'a accompagnée, le dénigrement de l'islam et la stigmatisation persistante de sa pratique.

Les actes de violence islamophobes ne cessent de se multiplier et inquiètent. On ne compte plus les actes ou les inscriptions racistes dans plusieurs villes et régions. En Haute-Savoie, deux mosquées sont l'objet d'incendies criminels dans la nuit du 5 au 6 mars 2003, des cimetières musulmans sont profanés, le président du CRCM-Alsace est menacé, les actes antimaghrébins se multiplient en Corse...

En dehors de la France, les soucis ne sont pas moindres : représailles menées par les États-Unis contre le peuple afghan pour un crime qu'il n'a pas commis et images blessantes qui ne cessent de tourmenter ; invasion de l'Irak, avec toutes les souffrances et les humiliations qui l'ont accompagnée ; massacres à répétition contre les populations civiles palestiniennes par la machine de guerre de Sharon ; odieux assassinat de Cheik Ahmed Yacine, vieil homme handicapé, tué de la pire des manières...

Comme tous les musulmans, l'UOIF est très vivement interpellée. Elle est à chaque fois présente par l'intermédiaire d'un responsable, un communiqué, une orientation, un appel en direction des pouvoirs publics. Elle accompagne chaque situation, mais jamais pour attiser les haines. Elle est toujours soucieuse d'en réduire les effets. Le vendredi 5 avril 2002 est déclaré journée de solidarité avec les victimes palestiniennes. L'UOIF appelle toutes les mosquées de France à se joindre à cette journée symbolique dans la paix et la prière.

Lors de l'assassinat de Cheik Ahmed Yacine, elle présente ses vives condoléances au président de l'Autorité palestinienne et interpelle les jeunes musulmans pour leur signifier à quel point l'islam récuse l'amalgame et l'injustice. Sachant leur colère intense, elle s'attache à décourager toute velléité vengeresse, en invitant au respect et à la préservation de la paix et de la cohésion nationale en notre pays.

Dans le même temps et avec le même souci, elle condamne méthodiquement et sans relâche tous les actes terroristes ou de violence attribués à des musulmans. Au lendemain de l'attentat de Port-Royal à Paris, elle demande aux présidents des associations et aux imams d'être extrêmement vigilants vis-à-vis de tous propos ou comportements incitatifs. Tout en s'insurgeant contre les assimilations du terrorisme à l'islam, elle condamne vigoureusement les attentats de New York. Elle rappelle que, selon les préceptes du Coran, attenter à une vie innocente, c'est attenter à la vie et la dignité de toute l'humanité. Elle dénonce les actes odieux du 11 mars qui frappent Madrid, et témoigne de son indignation en présentant ses condoléances au roi d'Espagne, au chef du gouvernement et aux familles des victimes.

Contrairement aux allégations de ses détracteurs, l'orientation de l'UOIF a toujours été en faveur de la construction nationale et du côté de l'intégration. La paix sociale et le respect de chacun demeurent pour elle l'essentiel et l'incitent à refuser de s'inscrire dans un processus de victimisation ou de repli. Sans tomber dans un optimisme béat, elle affiche des orientations résolument confiantes dans l'avenir, et témoignant d'une forte détermination et d'un grand courage.

Comment conclure ?

Toujours diabolisée et voyant ses propos et ses actions déformés, l'UOIF ne peut manquer de savoir que « qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ».

L'islamophobie n'a pas vraiment perdu de sa vigueur et, de manière larvée, persiste dans une France ex-coloniale qui ne sait pas faire place aux nouveaux venus.

On pourrait dire que le refus de l'islam n'est qu'une modalité de la xénophobie, ou tenter d'expliquer, comme certains, que l'islam fonctionne comme une identité collective de compensation pour ceux qui peuvent, sans trahir, devenir français puisqu'ils restent musulmans.

L'UOIF a toutefois réussi en moins de trente ans à devenir incontournable, incontournable pour les pouvoirs publics, incontournable par son efficacité, son implantation de terrain, son indépendance, la vigueur de son projet. Elle s'est appliquée à élaborer une compréhension et une pratique de l'islam dans ce pays, la France, dans lequel, de fait, vivent et travaillent des citoyens qui sont de religion musulmane.

La France s'est longtemps appliquée à l'ignorer et semble n'avoir pas encore renoncé à « nationaliser le culte musulman », comme les prises de position

récentes sur la formation des imams par l'État ou sur les modalités de financement des lieux de culte peuvent le donner à penser.

L'UOIF revendique pour les musulmans de France le droit d'exister en France, ce qui implique de fait de se défaire des inféodations à l'étranger, de certaines interprétations inadaptées à notre temps, et des traditions qui rendent difficile la pratique religieuse.

Le bilan semble bien être positif.

Yvette Ladmira

L'UOIF et ses structures

Composition

Créée en août 1983, par le rassemblement d'une douzaine d'associations, l'UOIF regroupe aujourd'hui plus de trois cents associations membres, réparties en trois niveaux d'adhésion : les associations coopérantes, les ordinaires et les actives.

Acquiert la qualité de coopérante toute association qui en fait la demande par décision de son assemblée générale et qui est acceptée comme telle par le conseil d'administration de l'UOIF. La motivation de cette adhésion est la volonté réciproque de coopérer de façon étroite dans un domaine donné faisant partie des objectifs essentiels communs. Ce domaine peut être l'enseignement, l'éducation, la formation des responsables associatifs, l'exercice du culte, etc.

Le nombre de voix attribuées à chaque association membre et son degré de jouissance des services offerts par l'UOIF varient selon sa qualité.

Contrairement aux affirmations des médias, la majorité des associations membres de l'UOIF sont à vocation culturelle. Plus des deux tiers sont propriétaires ou gèrent directement une ou plusieurs mosquées, d'autres se bornent à exercer des activités dans des locaux associatifs ou dans des mosquées dont la gestion ne leur revient pas. L'UOIF est présente dans plus de 150 villes importantes réparties dans toutes les

régions administratives françaises. Par ailleurs, à côté de cette première dimension culturelle, l'UOIF regroupe différentes associations qui œuvrent pour des objectifs plus généraux : culturels, sociaux, éducatifs ou humanitaires. Certaines associations membres peuvent également être classifiées selon le domaine spécifique de leur action. On peut ainsi parler d'association sectorielle pour les jeunes, l'enfance, le soutien scolaire, l'enseignement, la lutte contre la délinquance, etc.

À ce premier collège d'associations s'ajoute depuis 2001 un deuxième, celui des personnes physiques. Ce collège s'est imposé par la présence de personnes motivées et actives pour servir les objectifs de l'UOIF, sans disposer pour autant des mêmes structures que les associations qui ont pignon sur rue. Il peut également s'agir de compétences humaines dont l'UOIF choisit la nomination pour coordonner ses activités au niveau local ou régional.

Le mandat de l'UOIF est de quatre ans. De façon très classique, l'assemblée générale élit un conseil d'administration composé de 19 membres qui, une fois complété par six personnes cooptées, procède à l'élection du président. Ce dernier doit alors proposer, dans un délai d'un mois, un bureau exécutif au conseil d'administration pour validation. Sont également invités aux réunions du conseil d'administration les délégués régionaux et les responsables des associations sectorielles de l'UOIF.

Le conseil d'administration est l'instance habilitée à attribuer la qualité de membre d'honneur de l'UOIF, pour services rendus, à des personnes physiques ou morales.

Principes

Les cinq principes qui animent le fonctionnement administratif de l'UOIF sont :

1) *La participation.* Pour répondre aux besoins d'une communauté locale, l'UOIF ne procède pas à l'ouverture de sections, mais incite ou aide à la création d'associations. La vie interne de l'association devra alors être animée par le principe électif. Ce principe est exigé et vérifié au niveau des associations membres ordinaires et actives. Ce même principe est appliqué au niveau national. Il s'agit là d'une volonté qui confère à l'UOIF le caractère fédérateur participatif.

2) *Le respect des instances dirigeantes.* Les décisions qui orientent l'action de l'UOIF et de ses associations membres sont prises après consultation par les instances statutaires. Ces dernières sont connues, au niveau national, dans leur composition et leur méthode de fonctionnement. Le calendrier de leurs réunions ordinaires est affiché en début d'année, et leurs membres peuvent être saisis par toute personne ou association qui se reconnaît dans l'UOIF. Se réunissant une fois par an en session ordinaire, l'assemblée générale de l'UOIF définit les grandes orientations centrales et veille à leur respect. Le conseil d'administration suit la mise en place de la politique générale et ses modalités d'exécution. Il nomme les commissions et valide leurs rapports ainsi que l'action du bureau exécutif.

3) *La décentralisation et la proximité.* Au-delà de la présence d'associations membres dans les différentes villes ou quartiers, l'UOIF a veillé depuis ses deux derniers mandats à assurer une représentation directe aux niveaux local et régional, ce qui lui confère une meilleure visibilité, mais également une proximité à la fois auprès de la communauté musulmane et auprès des responsables des autres religions et des pouvoirs publics.

4) *L'autonomie locale.* Chaque association membre de l'UOIF est autonome dans sa gestion administrative et financière. L'UOIF veille au respect de la vie consultative au sein de ses associations membres, mais n'intervient aucunement dans leurs prises de décision ou de position. Toutefois, les décisions prises en assemblées générales locales doivent être en harmonie avec la politique générale de l'UOIF et avec ses orientations pour le mandat. Un équilibre est ainsi recherché entre l'autonomie et le travail dans la complémentarité.

5) *L'action fédérative.* Pour compléter les activités locales ou régionales de ses associations membres, l'UOIF met en place, directement ou à travers ses associations sectorielles, des activités nationales fédératives. Au-delà de la symbolique qui permet aux musulmans de se retrouver, ces actions sont les seules à même de répondre à des objectifs nationaux dépassant les moyens d'une association locale. C'est le cas de la rencontre nationale des musulmans de France, de l'organisation de colonies pour les jeunes, de l'impulsion de projets d'écoles privées, de la mise en place de programmes et de sessions de formation pour les enseignants, etc.

Le siège national

Le siège de l'UOIF regroupe l'ensemble des départements ainsi que l'administration générale. Une équipe, formée d'une dizaine de salariés et de stagiaires et assistée par une centaine de bénévoles, assure le travail quotidien au siège de l'UOIF. Ce travail est réparti en départements conformément au schéma suivant :

Organigramme
(mandat 2001-2005)



Le rôle et l'activité de la plupart des départements sont reflétés par leurs dénominations. On peut en spécifier trois en particulier :

Département des affaires religieuses

Ce département traite, dans le sens le plus large, des besoins culturels des musulmans de France. Il s'appuie pour cela sur Dar al-Fatwa, une institution de réflexion et de recherche qui élabore, à partir des données théologiques et canoniques musulmanes et en tenant compte des conditions de vie en France, les éléments conceptuels théoriques et les modalités permettant aux musulmans de vivre leur religion de façon authentique, loin de toute gêne et en bonne conformité avec leur contexte.

Soucieux de répondre au mieux aux questions nouvelles que se posent les musulmans de France, ce département a été à la base d'études majeures qui leur ont permis l'acceptation motivée de :

- l'adhésion à la nationalité française interdite jadis par des fatwas liées à l'époque de la colonisation et à ses relations conflictuelles ;
- la participation aux élections et à la vie civique française et, plus généralement, l'intégration à la société et aux valeurs de la France ;
- les aménagements concernant les prières quotidiennes et celle du vendredi en fonction du rythme de la vie en France et de ses contraintes ;
- l'usage de la langue française dans les sermons du vendredi ;
- la prise en considération des données astronomiques pour l'annonce du jeûne et de la fin du mois du ramadan ;
- l'usage des carrés musulmans dans les cimetières français et le renoncement, de plus en plus

perceptible d'ailleurs, au rapatriement des corps dans les pays d'origine ;

- la conclusion du mariage par le contrat civil avant la cérémonie et le contrat religieux ;
- etc.

Dialogue interreligieux

L'UOIF a créé ce département pour faciliter le dialogue et l'échange avec les différentes familles spirituelles présentes en France. Des travaux en ce sens sont menés régulièrement à l'échelle centrale. Mais, au-delà de cette symbolique, c'est l'impulsion d'activités locales et leur coordination sur le plan régional qui permettent véritablement d'accéder à l'esprit d'interconnaissance, de respect et de partage auquel nous aspirons et que nous voyons, avec satisfaction, s'installer de plus en plus.

Département des activités nationales

Ce département s'occupe des activités nationales permanentes de l'UOIF. Les plus importantes sont :

- la rencontre annuelle des musulmans de France qui s'est stabilisée au Parc des expositions du Bourget ;
- les campings et les centres de vacances familiales ouverts chaque été à des centaines de familles leur offrant un cadre agréable de rencontre et d'échange ;
- les journées d'études, véritable université d'été qui permet aux cadres de l'UOIF de travailler sur des thèmes fondamentaux de réflexion ayant trait à l'islam de France ;
- les séminaires de formation, une constante dans l'action de l'UOIF, qui visent à développer les compétences des membres et des cadres de l'institution ;
- le concours de mémorisation du saint Coran qui se déroule chaque année, et dont les lauréats sont

récompensés pendant la rencontre annuelle des musulmans de France.

Composition du bureau exécutif

L'instance dirigeante de l'UOIF est son bureau exécutif. Il est formé de huit personnes, équipe homogène et complémentaire dirigée par le président et animée par le secrétaire général. Sa composition, dans l'ordre alphabétique des noms, pour le mandat 2001-2005, était la suivante :

– Fouad ALAOUI : secrétaire général, vice-président du CFCM, docteur de l'université de Bordeaux en neurosciences.

– Okacha BEN AHMED DAO : secrétaire général adjoint, vice-président du CRCM-Limousin, docteur de l'université de Limoges en informatique, enseignant à Paris.

– Bachir BOUKHZER : directeur de la communication, docteur de l'université Henri-Poincaré de Nancy en génie biologique et médical.

– Lhaj Thami BREZE : président, président du CRCM-Île-de-France-Centre, titulaire d'un DEA en sciences politiques de l'université de Bordeaux.

– Boubaker EL-HADJ AMOR : chargé de l'enseignement, président du CRCM Poitou-Charentes, président de l'Institut européen des sciences humaines, professeur à l'université de Poitiers.

– Mohamed Nazir HAKIM : trésorier, vice-président de CRCM-Rhône-Alpes, docteur ès sciences de l'Institut national polytechnique de Grenoble, ingénieur de recherche à ST microélectronique à Crolles (38).

– Zuhair MAHMOOD : chargé des affaires religieuses, directeur de l'établissement de Château-Chinon de l'Institut européen des sciences humaines, docteur de l'université de Strasbourg en physique.

– Abdenaceur ZERROUKI : chargé des activités nationales, docteur de l'université de Caen, ingénieur informaticien à Paris chez IBM.

Okacha Ben Ahmed Daho,
secrétaire général adjoint
(mandat 2001-2005)

L'islam dans la société française

LE CFCM

***Comment et par qui la création d'un Conseil français du culte musulman a-t-elle été décidée ?
À quelles nécessités cette création répondait-elle ?***

L'idée de créer une instance représentative du culte musulman n'est pas récente. Elle germait dans la dénomination même de l'UOIF. Une initiative avait été prise par plusieurs fédérations musulmanes (UOIF, Mosquée de Paris, Foi et Pratique et AEIF), et avait abouti à la création de la Coordination nationale des musulmans en France. Malheureusement, l'interventionnisme du ministre de l'Intérieur de l'époque avait fait capoter cette initiative. C'est elle qui avait en particulier fait face aux premières affaires du foulard, à l'affaire Salman Rushdie, etc.

Sur le plan institutionnel, déjà au temps de M. Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, l'UOIF a été sollicitée pour participer au CORIF (Conseil de réflexion sur l'islam en France), en les personnes de MM. Abdallah Ben Mansour (secrétaire général de l'UOIF à l'époque) et Ammar Lasfar (membre du conseil d'administration de l'UOIF et recteur de la Grande Mosquée de Lille).

L'idée de créer une instance représentative du culte musulman n'était donc pas récente. Au printemps 1999,

l'UOIF avait annoncé sa volonté de lancer une nouvelle initiative dans le but de mettre en place une instance représentative du culte musulman en France. Elle avait rendu publiques les grandes lignes de son projet lors de son assemblée générale de 1999. Certainement parce que ses services avaient travaillé dans le même temps sur ce sujet, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Intérieur, demanda à l'UOIF de ne pas procéder aux démarches pratiques et d'attendre qu'il dévoile sa propre proposition, appelée plus tard *la Consultation*. Convaincue qu'un tel travail ne peut sérieusement avancer que par une coopération entre les responsables musulmans et les pouvoirs publics, l'UOIF a préféré donner sa chance à cette initiative.

Ont été sollicitées à y participer quatre fédérations : l'UOIF, la Mosquée de Paris, la FNMF et Foi et Pratique, complétées plus tard par trois autres ; cinq grandes mosquées, dites indépendantes, situées dans les villes suivantes : Marseille, Mantes-la-Jolie, Évry, Lyon et Saint-Denis de la Réunion ; et cinq personnes dites personnalités dites qualifiées.

Les membres de cette *Consultation* avaient pour mission de mettre en place un projet d'une instance représentative du culte musulman. Après plusieurs mois de travail, les membres de la *Consultation* étaient parvenus à la signature d'un accord-cadre constituant la plate-forme du futur projet. Cet accord-cadre s'articulait essentiellement autour de trois principes :

- l'instance à mettre en place sera représentative du culte musulman et non des musulmans eux-mêmes ;
- les instances dirigeantes de cette instance seront élues de façon transparente par les responsables des mosquées ;

– l’instance nationale est complétée par la mise en place de structures régionales déclarées qui assureront la représentation du culte musulman au niveau régional.

Pouvez-vous commenter après coup la composition de cette consultation ?

Nous l’avions commentée dès le début.

Je ne serai pas long concernant les personnalités. Mais il est à remarquer qu’à part une ou deux, aucune n’a survécu au processus. Peut-être parce que, pour l’essentiel, elles ne représentent pas le culte, mais avaient des affinités avec le ministre ou un de ses conseillers.

Ensuite, pour ce qui est des mosquées dites indépendantes, elles le sont par rapport à qui ? Par rapport à l’UOIF certes, mais au-delà, il y a beaucoup à dire.

Quant à l’essentiel, les fédérations, il y a des fédérations déjà connues et reconnues pour leur représentativité, notamment l’UOIF, la Mosquée de Paris pour sa symbolique historique, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), de coloration marocaine, et Foi et Pratique, présente dans plusieurs mosquées et auprès des musulmans de première génération. Mais très vite, et par la volonté d’adjoindre au CCMTF (Comité de coordination des musulmans turcs de France) une fédération contrôlée par le ministère des Affaires religieuses turc et la FFAICA, qui se définit comme une organisation basée sur l’ethnicité, nous nous sommes heurtés à l’affiliation étrangère, voire au contrôle étranger du culte musulman en France et à sa balkanisation.

En effet, à part Foi et Pratique, qui n’affiche pas d’affiliation organisationnelle étrangère, nous sommes les seuls à nous définir comme instance représentant les musulmans de France au-delà de leurs origines ethnique ou nationale et agissant pour un islam de France.

Les affiliations et contrôles étrangers qui s'exerçaient sur les uns et les autres nous posaient un problème à double titre. Sur le plan conceptuel, il fallait agir pour un islam de France et des musulmans affranchis des tutelles étrangères. C'est le seul moyen de poursuivre une vision et une action répondant à notre réalité spécifique. Ensuite sur un plan organisationnel pur. Nous le savions auparavant et nous l'avons vécu lors des élections de 2003 puis, de façon plus aiguë, en 2005, les représentations consulaires allaient agir auprès de leurs subordonnés pour dénaturer l'objet du scrutin.

Il est bien évident que toute personne vivant en France est en droit d'avoir des liens affectifs privilégiés avec son pays d'origine, mais transformer ce lien en une sorte d'interventionnisme contrôlant la mise en place et le fonctionnement du culte musulman est une dérive que nous ne pouvons approuver. Aussi, dans une mosquée, il n'y a pas de place réservée parce qu'on est marocain, turc, algérien ou sénégalais ; il y a place pour des musulmans frères dans la foi et solidaires, vivant sur le même sol et pour le même projet, la France.

Et en termes de relations que vous entretenez avec les différentes composantes et partenaires du CFCM ?

Nous sommes appelés à travailler et à réussir collectivement. Nous divergeons sur plusieurs sujets, mais cela n'empêche pas de travailler ensemble. La diversité des opinions et des approches est une richesse qui garantit la dynamique et la survie du CFCM.

Avec l'État français, témoin et accompagnateur pour l'organisation du culte musulman, nous nous

efforçons d'établir des relations de confiance, car la République a besoin d'un interlocuteur crédible, responsable et indépendant.

Actuellement, la jeunesse de l'instance ne lui permet pas de résoudre d'un coup tous les problèmes liés à sa composition ou à son fonctionnement. L'essentiel pour le CFCM aujourd'hui est de réussir à s'exprimer d'une seule et même voix.

Il faudra un jour répondre aux questions qui sont posées au culte musulman, à savoir :

- l'aumônerie, en définissant les critères et les modalités de nomination des aumôniers ;
- le contrôle de la viande halal : le circuit du halal est jusqu'à présent géré de façon anarchique et son contrôle a été attribué par l'État de façon arbitraire à trois grandes mosquées ;
- l'émission religieuse hebdomadaire sur France 2, dont les statuts stipulent qu'elle doit être confiée à l'instance représentant le culte ;
- l'organisation du pèlerinage – et non son contrôle, car il s'agit d'un secteur concurrentiel – par la mise en place d'un cahier des charges auquel doivent se plier les agences de voyages, et d'une commission de contrôle qui facilite l'attribution des visas et l'accueil des pèlerins sur la terre sainte ;
- etc.

La survie du CFCM et son sérieux dépendent de sa capacité à affronter ces problèmes et à les résoudre, non dans une volonté partisane ou intéressée, mais avec l'objectif de servir la communauté musulmane et de lui faciliter la pratique religieuse.

Au-delà de ces réponses pratiques, il s'agit de donner un sens à la notion de « musulmans de France ». Au-delà des divergences au sujet de la définition, il faudra,

à mon sens, se positionner et expliciter deux notions complémentaires, leur donner une substance :

- les contours d'une authenticité musulmane qui ne se renie pas ;
- la vision d'une pratique respectueuse des lois et des valeurs de la République.

Que dire des dissensions au sein du CFCM ?

Les désaccords ne sont pas un signe de fragilité. S'étonner de leur existence relève de la méconnaissance d'une réalité plurielle. Par ailleurs, le CFCM est jeune. On devrait plutôt s'étonner de la rapidité avec laquelle il a pu s'imposer et acquérir sa légitimité. Nous avons besoin de temps, mais également de deux éléments d'accompagnement essentiels :

- parvenir à faire comprendre à tous nos partenaires le besoin d'être indépendants des tutelles et des interventions des chancelleries étrangères ;
- aller dans le sens d'un partenariat avec l'État dans les sujets qui l'impliquent, tout en préservant à son égard une indépendance totale de réflexion, de choix et d'organisation. Il s'agit là d'évidences, mais ceci n'est pas toujours admis par certains de nos partenaires ni par certains services de l'État qui exercent des pressions et trouvent écho auprès de quelques-uns.

Quel doit être le rôle du CFCM et les limites de ses attributions ?

Il y a deux choses essentielles. En premier lieu, que représente le CFCM : le culte musulman ou les musulmans ? Il s'agit d'une question essentielle, mais qui a vite été tranchée. Un consensus s'est rapidement établi sur le besoin de mettre en place une instance pour gérer

le culte musulman, et non à vocation communautariste. Elle doit en défendre la dignité et celle des musulmans, et agir pour rattraper le retard historique concernant l'intégration du culte musulman en France.

En second lieu, il fallait bien cadrer la nouvelle institution pour éviter qu'elle n'empiète sur les prérogatives des associations locales et des fédérations. Il ne s'agit pas, en effet, de se substituer à celles-ci pour organiser telle activité ou construire telle mosquée. Il s'agit de donner les moyens juridiques, susciter la réflexion, faciliter et cadrer certains chantiers, mais en aucun cas de créer une fédération *bis*.

C'est un processus amorcé et qui semble être sur de bons rails. L'histoire nous montrera s'il ira dans le sens prévu. Pour notre part, nous y veillerons et nous y mettrons l'énergie qu'il faudra, car il est, selon notre point de vue, essentiel.

Quel avenir pour le CFCM, et quelle place l'UOIF doit-elle y occuper ?

L'avenir du CFCM dépend de deux facteurs :

– d'abord des musulmans eux-mêmes, qui ne devront pas se laisser tenter par la précipitation ni se laisser envahir par le découragement.

– ensuite de l'attitude de l'État français : il ne faut pas que celui-ci cherche à travers les différents rouages du pouvoir à contrôler le CFCM ou à en donner le contrôle à tel ou tel pays « ami ». Un travail responsable et soucieux de l'intérêt national doit dépasser les petits calculs des uns ou des autres.

Il s'agit là peut-être d'une utopie, mais c'est le seul gage, à notre sens, de réussite si nous ne voulons pas enterrer le CFCM, comme ce fut le cas pour d'autres initiatives qui l'avaient précédé.

Le CFCM est en train de dépasser les clivages politiques traditionnels, et c'est tant mieux. Il est révélateur qu'il ait été initié par deux ministres de gauche, MM. Chevènement et Vaillant, et qu'il ait vu le jour et renouvelé ses instances sous l'impulsion de deux ministres de droite, MM. Sarkozy et Villepin.

Quant à la place de l'UOIF, il ne s'agit pas de défendre notre chapelle, mais l'UOIF a été à l'initiative de cette instance, elle est pour beaucoup dans sa mise en place, et elle compte continuer à en forger les contours avec ses différents partenaires. Nous n'agissons pas par pulsions, mais après réflexion et par conviction. Nous sommes convaincus de l'importance du CFCM, nous y déploierons notre effort. Nous y occuperons notre place pour servir notre communauté, la cause nationale et notre pays.

(Entretien avec Fouad Alaoui, secrétaire général de l'UOIF, vice-président du CFCM.)

*

L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LES SIGNES RELIGIEUX

Quelle est la position de l'UOIF à propos de l'école publique et des signes religieux ?

En se rendant au Bourget, à la rencontre annuelle des musulmans de France de 2003, M. Sarkozy a lancé un débat axé sur l'obligation de poser tête nue sur les photos d'identité. Ses propos ont été perçus par l'assistance, jeune et nombreuse, comme une provocation. Il a été copieusement sifflé avant d'être chaleureusement applaudi. La presse et certains commentateurs n'ont choisi de retenir que la polémique.

Depuis, le débat s'est intensifié pour se transformer en accusation de l'islam et des musulmans. Y ont participé,

avec véhémence, des femmes algériennes ou iraniennes victimes d'exactions dans leurs pays d'origine. La classe politique, en panne d'idées et de projet face aux difficultés sociales et économiques de la France, s'est également saisie du débat. Elle y a affiché une unanimité jamais atteinte à l'Assemblée nationale. La France est alors entrée dans un monologue de neuf mois, qui ne pouvait se conclure que par un coup de matraque, la loi du 15 mars 2004.

Lors de ce débat à sens unique, mais aussi depuis la loi, nous sommes convaincus que légiférer était une grossière erreur.

Nous avons abouti à une régression des libertés fondamentales et, quoi que l'on dise, à une remise en cause des libertés religieuses, et donc des fondements de la laïcité. Nous avons toujours affirmé que la tenue, comme tout autre choix relevant du domaine strictement privé, est une composante de la personnalité de chacun, et qu'il n'est pas du droit de quiconque de s'y immiscer sans grand risque de revenir à une vision totalitaire des appréciations collectives qui avaient jadis créé ou réveillé des démons.

Les tenues vestimentaires dans les établissements scolaires ne remettent en rien en cause les fondements de la laïcité, mais le débat était faussé car sa conclusion précédait son développement. La laïcité est une réponse au vivre ensemble, permettant aux minorités et aux particularités de vivre et de s'exprimer dans la liberté cadrée par le seul respect de l'ordre public. Nous ramener une laïcité qui cantonne l'expression religieuse dans la sphère clandestine, c'est imposer une vision révolue.

Cette loi a bien sûr été votée, aux juges d'en vérifier le strict respect par les uns et par les autres. Nous l'avons contestée avant qu'elle soit votée, et nous continuerons à en contester le sens. En effet, nous craignons qu'elle soit l'alibi à tout excès et, malheureusement, il suffit

d'observer son application une année scolaire après son vote, pour voir que nous assistons, contrairement à ce que dit le texte, à l'interdiction de toute tenue musulmane simplement visible et non portée ostensiblement. Les chefs d'établissements et les professeurs sont en train d'appliquer leur propre loi. C'était notre crainte, elle est aujourd'hui une réalité.

Quelle est la position de l'UOIF sur le fait de porter le voile et sur cette pratique ?

Aucune personne sérieuse ne peut nier qu'il s'agit là d'une prescription religieuse, c'est-à-dire notifiée de façon non ambiguë dans les textes fondateurs de l'islam et qui prend la forme d'une obligation. Il s'agit pour les femmes musulmanes de se couvrir les cheveux, mais, au-delà, il s'agit pour les hommes et les femmes de porter une tenue décente, c'est-à-dire suffisamment ample, non transparente, et qui couvre. Ceci constitue la norme que les musulmans ont pratiquée et vécue depuis l'avènement de l'islam.

Dans notre société moderne d'aujourd'hui, chacun est libre de définir les contours de sa vie religieuse. Nous édictons la norme, et nous rappelons le principe musulman qui stipule que ne pas s'y conformer de façon injustifiée met la personne en état de péché. Il s'agit là de la vision orthodoxe (sunnite) du rapport au devoir religieux que nous prescrivons sans aucun esprit ni volonté de contrainte. Chacun vit en fonction de son rapport à cette norme, sous sa responsabilité, selon ses convictions et ses conditions.

Se conformer ou non à cette prescription, comme à toute autre d'ailleurs, ne préjuge pas de l'état de foi du musulman. Ce qui définit un musulman, ce sont la grandeur de sa foi, la profondeur de son culte, le rayonnement

de son éthique et l'adéquation de son action. C'est tout cela qui fait le musulman, et pas seulement l'habit, pour ne pas paraphraser une parole bien connue.

Quelle est la position de l'UOIF vis-à-vis de l'application de cette loi ?

Le nombre de victimes de cette loi n'est pas connu de façon précise. Nous essayons de réaliser des recensements pour distinguer les déscolarisation « spontanées », les départs à l'étranger, et les cas « traités » directement dans les établissements français. Pour cela, nous avons participé à la mise en place d'un comité dit « Comité 15 mars et libertés », qui a suivi et accompagné la rentrée scolaire.

Concernant les 47 ou 48 élèves déscolarisées par décisions des établissements scolaires et annoncées par le ministre de l'Éducation nationale, ce comité en a retenu une quarantaine et s'en est occupé. Nous les avons accompagnées dans les conseils de discipline et dans les commissions d'appel rectoriales. Actuellement, des affaires sont portées devant la justice, car tout concorde pour dire qu'il y a eu une déviation totale par rapport à la loi dans les termes de son adoption par le législateur.

Le Comité 15 mars et libertés a publié un livre blanc intitulé *Rentrée scolaire 2004 : une vérité dévoilée*, où sont explicitées les questions des déscolarisation, des exclusions, avec les témoignages des élèves et ce qu'elles ont vécu dans leur famille et dans leur entourage. Ce livre montre que, durant tout l'été 2004, des milliers de jeunes filles ont eu peur d'être sujettes à l'acharnement des enseignants ou des responsables scolaires. Celles que le comité a rencontrées gardent des séquelles psychologiques profondes et des rancœurs

difficilement effaçables. Elles se sentent humiliées et profondément rejetées.

En ce qui concerne les cantines qui refusent de servir une nourriture qui respecte les exigences de la religion musulmane, et les femmes, mères d'élèves, à qui l'accès aux collèges a été refusé sous le prétexte de port du voile, quel est votre sentiment ?

Le débat qui a précédé le vote de la loi sur les signes religieux et la manière dont a été appliquée cette loi ont ouvert la porte à des abus et à des initiatives venant de personnes islamophobes ou dont le point de vue sur la religion et son droit à la visibilité est obtus. Il devient « commun » d'entendre des propos du genre : « Pourquoi autorise-t-on une nourriture spécifique ? » ou : « Comment permettre à des mères de famille en foulard de fouler le sol des établissements scolaires ? »

Ce climat, qui mélange tout, est inquiétant, car il pointe du doigt, de façon exclusive et insidieuse, la pratique religieuse musulmane. Il s'apparente, à s'y confondre, à du racisme. Nous assistons à un acharnement qu'il faut vite faire cesser car, à force de stigmatiser une communauté, on l'empêche de vivre sereinement et dignement sa religion, et l'on crée des barrières dont les conséquences peuvent devenir graves, si l'on remet en cause tous les efforts consentis en vue d'intégration.

(Entretien avec Lhaj Thami Breze, président de l'UOIF, président du CRCM, Île-de-France-Centre.)

*

LE FINANCEMENT

Quels sont les besoins financiers de l'UOIF et comment y répondez-vous ?

À ce sujet, il y a beaucoup de fantasmes auxquels il faut tordre le cou. Tout d'abord, il faut savoir que l'UOIF travaille de façon décentralisée et autonome. C'est-à-dire que chacune de ses associations membres trouve seule ses ressources financières. Au contraire, les associations contribuent, par le biais des cotisations, au budget central.

Chaque association locale, en fonction de sa réalité, arrête, collecte et gère son budget. Le seul appel à l'UOIF peut avoir lieu pour le financement des grands projets, la construction d'une nouvelle mosquée, la finalisation d'un projet d'école, etc. À ces demandes, nous répondons par la facilitation des collectes auprès de nos associations membres ou de mosquées amies. Nous aidons également aux prêts entre mosquées. En cas de besoin, nous participons par des subventions n'excédant pas les 10 % du coût du projet, subventions que nous prélevons sur notre budget national. Exceptionnellement, nous pouvons faire appel à des donateurs privés étrangers.

Vous recevez donc de l'argent de l'étranger ?

Ma réponse sera en trois temps.

J'aborderai d'abord le problème du principe. À force de répéter une bêtise, on finit par la rendre indiscutable, ou du moins crédible. Qu'y a-t-il de mal, en effet, à ce que des bienfaiteurs étrangers aident des projets de la communauté musulmane française ? Personne ne s'alarme, à juste titre, que l'Église de France par exemple, ou telle organisation caritative française à coloration religieuse, vienne en aide à une communauté chrétienne ou soutienne un projet à vocation religieuse, en Afrique,

en Asie ou ailleurs. Cela s'appelle l'esprit de charité et de fraternité. Cet esprit existe naturellement aussi entre musulmans ! Que l'on soit vigilant, et nous le sommes très rigoureusement, est une chose. Que l'on tombe dans la paranoïa ou les amalgames en est une autre.

En deuxième lieu, j'aimerais rappeler que la plupart des grandes mosquées de France, non membres de l'UOIF, ont été construites avec le concours de l'argent étranger. Je citerai en exemple la mosquée de Mantes-la-Jolie (Yvelines), celle d'Évry (Essonne), et la grande mosquée de Lyon. Toutes ont reçu une aide substantielle, pour ne pas dire un financement total de l'étranger, généralement d'États étrangers. Il faut reconnaître que cela est normal devant l'ampleur de ces projets et le manque de moyens de la communauté musulmane. Le cas de la Grande Mosquée de Paris, qui reçoit une partie de son budget annuel de la part de l'État algérien, est connu. Personne n'évoque ces mosquées avec suspicion, et c'est tant mieux.

De notre côté, nous avons des donateurs privés qui nous comptent parmi les destinataires de leur *zakat* (aumône légale). Il y a aussi les amis de l'UOIF, constitués d'anciens membres partis à l'étranger, ou tout simplement des personnes qui apprécient nos projets. Ces donateurs peuvent contribuer à nos acquisitions ou constructions de mosquées.

Et en dehors de la construction des mosquées ?

Il y a notre fonctionnement administratif central et celui de chacun de nos départements. Nous assurons ce travail avec une équipe d'une dizaine de salariés, à laquelle s'ajoutent des stagiaires et une bonne centaine de bénévoles. L'essentiel du travail, grâce à Dieu, vient de l'effort bénévole, notre budget s'en trouve ainsi

sérieusement réduit. Nous arrivons, depuis maintenant une décennie, à quasiment boucler ce budget de fonctionnement par les cotisations et les collectes. Il peut arriver, quand nos subventions exceptionnelles aux projets des différentes associations dépassent ce qui était prévu, de faire appel à des aides de donateurs étrangers. Cela n'a jamais excédé 20 % du budget annuel.

Quelles sont vos perspectives ?

Comme tout trésorier, je suppose, aboutir à l'équilibre financier de mon institution. Répondre avec un peu plus d'aisance aux demandes de secours des associations qui font appel à nous. J'espère que le Fonds de solidarité entre les mosquées de France, mis en place par l'UOIF depuis 2003, et la Fondation pour les œuvres de l'islam, mise en place par quatre fédérations musulmanes de France, dont l'UOIF, avec l'accompagnement de l'État, nous soulageront dans le domaine de la construction des mosquées. Pour le reste, je suis confiant dans l'adhésion de plus en plus forte de la communauté musulmane et dans le fonctionnement de ses mosquées. À nous de faire les efforts nécessaires d'information et de communication.

*(Entretien avec Mohamed Nazir Hakim,
trésorier de l'UOIF, mandat 2001-2005)*

*

**L'ENSEIGNEMENT
ET LA FORMATION DES PLUS JEUNES**

Quel travail faites-vous au profit des plus jeunes ?

L'UOIF s'est occupée des jeunes très tôt et à différents niveaux. Je ne m'attarderai pas ici sur les institutions

prises en place pour les plus âgés d'entre eux, telles que JMF¹ ou EMF². Je ne parlerai pas non plus des activités dédiées, en l'occurrence les colonies de vacances, les voyages ou autres. J'aimerais concentrer notre discussion sur l'accompagnement des plus jeunes en termes d'apprentissage de la langue arabe et des fondements de l'islam.

Pourquoi ce sujet vous est-il important ?

Nos jeunes naissent en France, respirent ses valeurs, et se forment à l'école de la République, c'est-à-dire qu'ils sont pour l'essentiel français comme les autres, ni plus ni moins. Il n'en reste pas moins important que l'équilibre d'une personne passe par la connaissance de son histoire, de la culture de ses parents ou de ses ancêtres, des fondements de sa religion et des valeurs qu'elle prône ; car la religion, me semble-t-il, est un constituant fondamental des éléments de transmission et des acquis. Elle éclaire chacun d'entre nous sur son rapport à la vie, à sa propre personne et aux autres. C'est pour aider à transmettre et à trouver cet équilibre que nous avons consacré un département à ce travail.

Quels sont les outils dont vous disposez pour être près des plus jeunes ?

Nous travaillons sur ce sujet en suivant trois axes essentiels.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'y a pas une mosquée en France qui ne dispense des cours d'arabe et

1. Jeunes musulmans de France, fédération constituée en 1991.

2. Étudiants musulmans de France, intitulée ainsi depuis 1996. Cette fédération s'appelait auparavant UISEF : Union islamique des étudiants de France. Elle a été constituée en 1989.

d'apprentissage de l'islam aux enfants des deux sexes, c'est-à-dire qu'il y a des dizaines de milliers de familles qui réclament cet enseignement et qui y envoient leurs enfants. Elles sont, ces familles, de jour en jour plus nombreuses. L'IESH est un de nos outils fondamentaux dans ce sens, par la formation continue et assidue des imams, véritables relais de la transmission. L'IESH dispense également une formation d'arabe en deux ans, permettant à celui qui la suit de pouvoir assister l'imam dans sa fonction d'enseignement et d'apprentissage.

Le département de l'enseignement de l'UOIF se distingue par l'édition et la publication d'un bulletin trimestriel intitulé *La Lettre de l'enseignant*, s'adressant aux imams et aux enseignants. Ce bulletin est envoyé gracieusement à toutes les mosquées de France. Il est bilingue et rédigé par une équipe de spécialistes en pédagogie et en sciences de l'éducation, accompagnée par des personnalités religieuses. Il a pour vocation de présenter les méthodes et les outils d'enseignement, de faciliter la connaissance et le rapport avec l'enfant, et d'appuyer une approche de la religion conforme à notre volonté de joindre l'authenticité à la modernité et l'enracinement à l'ouverture.

Nous organisons également des séminaires de formation destinés aux enseignants. Un séminaire national annuel ouvert à 150 directeurs d'enseignement dans les centres islamiques et les mosquées, ainsi que huit séminaires régionaux annuels à vocation plus pratique, ouverts chacun à 50 enseignants de la région concernée. Par ce biais, nous encadrons la plupart des enseignants qui exercent dans nos mosquées. Des places restent ouvertes, à chaque fois et de façon délibérée, à celles et à ceux qui veulent tirer profit de ces formations sans pour autant être membres de l'UOIF.

Comme il apparaît, cette formation a une portée pédagogique et pratique pour l'enseignement de la langue arabe, mais elle émane également d'une véritable volonté d'accompagnement et d'orientation des enseignants, en vue de les diriger vers la transmission d'un islam ouvert et tolérant, adapté à notre contexte et loin de tout anachronisme ou fermeture.

Avez-vous, au moins concernant l'enseignement de l'arabe, des rapports avec les pouvoirs publics ?

Malheureusement très peu, et ce n'est pas faute d'avoir essayé. L'enseignement aux enfants se fait dans des mosquées qui ne disposent pas suffisamment de locaux, d'aménagements, ni de moyens. Ce dont les élus locaux n'ont pas conscience, c'est que les mosquées jouent, par ce travail, un rôle social, éducatif et culturel important, et qu'à certains égards, l'apprentissage de l'arabe en l'occurrence, elles remplissent véritablement une des missions de l'Éducation nationale. Mais la crispation, la crainte des critiques politiques et une certaine lecture de la laïcité bloquent toute ouverture. Beaucoup d'associations musulmanes ont tenté d'obtenir des subventions pour mieux organiser ces cours, mais en vain.

Vous ne pouvez pas reprocher aux pouvoirs publics et aux élus locaux d'appliquer les principes de laïcité.

Il y a plusieurs lectures de la laïcité, et celle que j'ai apprise et que je prône n'est pas celle du divorce avec les religions ni de la méfiance. Les musulmans manquent de tout en termes de moyens, et l'État ne peut pas rester spectateur ou jouer seulement un rôle sécuritaire ou de surveillance. Veiller à la liberté de l'exercice du culte passe aussi par l'assurance de ses moyens.

Mais, pour sortir du débat sur la laïcité, on peut en l'espèce diviser notre travail en deux axes différents, celui de l'enseignement religieux et celui de la langue arabe. Que ce deuxième enseignement se fasse dans un centre social ou dans les locaux annexes à une mosquée, je ne comprends pas la logique qui amène à accorder des subventions dans un cas et pas dans l'autre. Ce qui compte, me semble-t-il, c'est le contenu !

Non, il y a malheureusement une méfiance qu'il faut savoir dépasser, tout en étant vigilant et responsable. Il faut reconnaître qu'il y a un oubli, pour ne pas dire un dénigrement de l'importance de la langue arabe en France, qui peut susciter d'autres discussions. Cette langue pourrait intéresser des dizaines de milliers d'enfants à l'école publique, mais elle n'est quasiment jamais proposée. Elle est négligée parce que les établissements n'ont pas d'enseignants, le ministère de l'Éducation nationale ayant mis en voie d'extinction le concours d'agrégation d'arabe. Ce concours sera, semble-t-il, en alternance avec le Capes. Cela dit malheureusement tout.

(Entretien avec Boubaker El Hadj Amor, membre du bureau exécutif de l'UOIF, président de l'IESH.)

*

LE DIALOGUE INTER-RELIGIEUX

L'islam se considère comme l'unique religion révélée par Dieu. Quels peuvent être le but et la matière d'un dialogue avec les fidèles d'autres religions présentes en France ?

Tout d'abord, qui prétend que l'islam est la seule religion révélée ? L'islam est la continuation du message divin à l'universalité : « *Tous ensemble croient en Dieu,*

à ses anges, à ses Écritures et à ses messagers, sans faire aucune distinction entre ses prophètes³. »

Pour nous, musulmans, le dialogue est un principe dans nos rapports et relations avec autrui. Que cela soit avec les croyants des religions monothéistes ou autres.

Le dialogue, pour le musulman, a deux objectifs essentiels :

- la découverte de l'autre, la compréhension de ses valeurs, de sa foi, de sa culture ;
- le rapprochement des points de vue sur les différents sujets ayant trait à la vie en communauté, dans l'intérêt commun.

Christianisme et judaïsme, religions révélées comme l'islam, ont avec lui des racines communes. Pensez-vous important de mener un dialogue théologique spécifique avec les représentants de ces religions ? À quel niveau ? Quelles sont les initiatives prises en ce sens par l'UOIF ?

Bien entendu, en tant que musulmans, nos relations sont plus étroites et plus proches avec les autres grandes familles monothéistes, et plus particulièrement avec la communauté chrétienne.

Les musulmans vivent, avec les communautés chrétiennes, juives, hindoues, bouddhistes et autres depuis des siècles, à travers les différentes contrées du monde musulman. En dehors de quelques périodes d'agitation, le dialogue et le respect mutuel ont marqué cet ensemble.

En Europe et en France plus particulièrement, l'UOIF entretient, à travers ses associations membres,

3. Sourate 2 « al-Baqara », verset 285 ; plusieurs versets confortent l'indistinction des messages divins.

des relations d'amitié interreligieuses et a constitué des groupes de dialogue.

Pouvez-vous donner des exemples d'initiatives de réflexion ou de réalisations communes menées entre responsables religieux, chrétiens ou juifs et musulmans de l'UOIF ou entre fidèles de ces religions ?

Chaque année, pendant le rassemblement annuel des musulmans au Bourget, l'UOIF donne la parole aux représentants de la religion chrétienne. L'UOIF a créé, en 2000, un département de dialogue interreligieux, afin de tisser et développer des relations de dialogue avec les autres familles religieuses.

Plusieurs associations appartenant à l'UOIF participent activement, avec le Groupe d'amitié islamo-chrétien (GAIC), à l'organisation d'une semaine annuelle d'amitié et de dialogue.

Dans de nombreuses villes, des groupes de dialogues interreligieux sont créés par des associations appartenant à, ou proches de l'UOIF.

Moi-même, membre du conseil d'administration de l'UOIF et responsable du département du dialogue interreligieux, j'ai participé à l'élaboration d'un livre intitulé *Conversation* avec le moine Benoît-M. Billot et le rabbin Michel Serfaty, dans le cadre du dialogue interreligieux.

D'autres personnalités de l'UOIF sont actives au sein de différents groupes de dialogue interreligieux et interculturels avec d'autres institutions de la société civile.

En France, l'islam est venu s'ajouter au christianisme et au judaïsme, qui ont façonné la culture et les lois du pays. La laïcité peut, à bien des égards, être considérée comme un produit de ces religions.

Elle a, en tout cas, créé les conditions de leur coexistence pacifique. Comment se situe l'UOIF devant la conception française de la laïcité ?

La société judéo-chrétienne est une logique dépassée par la réalité des croyances des populations composant aujourd'hui ladite société. Nous croyons que les différentes sociétés, notamment européennes, sont multi-culturelles.

La diversification s'est tellement accentuée qu'il est indispensable que la laïcité s'assouplisse, afin d'intégrer les croyances émergentes en terre d'Europe comme l'islam, le bouddhisme et autres. Dans tous les cas, les musulmans doivent faire l'effort nécessaire, aussi bien pour expliciter leur foi que pour participer à tous les débats de la société.

Par ailleurs, et hormis notre total désaccord avec la loi dite « sur les signes religieux à l'école », que nous trouvons injuste envers nos filles, comme le reste des musulmans, nous avons appelé au respect de toutes les lois de la République.

L'islam, comme toute religion, est d'abord une affaire privée. Mais, tout comme le christianisme et le judaïsme, il professe aussi que cette foi privée doit se traduire dans des actes qui influent sur la société. Pensez-vous possible et souhaitable de poser des actes communs avec les fidèles d'autres religions ? Dans quels domaines ?

Les valeurs que nous partageons avec les adeptes d'autres religions ainsi qu'avec les non-croyants nous rapprochent nécessairement les uns des autres. La liberté, la responsabilité de l'être, la justice, le respect de l'autre, conseiller le bien et éviter le mal d'où qu'il vienne, ce sont des valeurs qui appartiennent à tous.

De l'Irak à l'Afghanistan, en passant par le conflit israélo-palestinien et la question de l'adhésion de la Turquie à l'Europe, les exemples de confrontations entre les univers musulman et judéo-chrétien sont nombreux. L'UOIF a-t-elle un rôle à jouer pour que ces confrontations ne rejaillissent pas négativement sur les relations entre les fidèles des différentes religions vivant en France ?

Certains considèrent les conflits internationaux actuels comme une conséquence directe du fait religieux, communément désigné sous le vocable de choc des civilisations. Nous sommes convaincus que la période des guerres religieuses est révolue.

Les régimes dirigés par des despotes et des dictateurs sont souvent soutenus par des puissances étrangères ayant quelques avantages stratégiques discutables. Des groupes d'intérêts et de pression sont souvent derrière ces conflits. L'intérêt commun à tous est la paix. Il ne pourra y avoir de paix durable sans justice et il ne pourra y avoir de justice équitable sans liberté.

Une liberté inconsidérée et sans limite risque d'entraîner cet équilibre social de plus en plus fragile vers le désordre. L'islam nous invite à être des messagers de paix et d'espoir, et non des messagers semant le désordre et le trouble, appelant aux conflits. L'UOIF utilise tous les moyens dont elle dispose pour expliquer aux musulmans la portée et l'importance de cette voie à suivre.

Malgré d'importantes divergences de vues entre les juifs et les musulmans concernant la situation en Palestine, une amorce de dialogue s'est créée entre l'UOIF et le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). L'objectif est de désamorcer

les tensions qui pourraient naître de cette problématique israélo-palestinienne et influencer négativement sur notre société française.

Pensez-vous que la connaissance du fait religieux (qu'il soit musulman, chrétien, juif ou bouddhiste...) doit être enseignée à l'école laïque par des professeurs laïques ?

La connaissance du fait religieux est un facteur de paix civile, à condition qu'il soit présenté avec neutralité et objectivité, par un enseignement conforme et reconnu par les représentants officiels des différentes religions. Nous devons signaler qu'à ce jour, la présentation de l'islam dans certains manuels scolaires est dangereusement déformée et caricaturale, ce qui prête à confusion. Il serait temps de remédier à ce genre de maladresse que nous considérons comme préjudiciable à une cohésion sociale.

Éduqués dans les mêmes écoles et universités, exerçant les mêmes professions, vivant les mêmes loisirs, les jeunes de toutes les religions sont de façon inéluctable appelés à se connaître. Des couples peuvent se former, des familles être fondées par des personnes de religions différentes. Quelle est la position de l'UOIF sur cette réalité ?

Nous croyons que le choix de la religion est capital pour chaque individu. Le choix de l'époux ou de l'épouse, en somme du partenaire, est tout aussi important, et notamment en ce qui concerne les « idéaux », la conception de la vie et des valeurs familiales. Nous croyons que la clarté dans le choix du type d'éducation pour l'enfant est aussi fondamentale que la religion suivie par les deux parents.

Dans le cadre de ces principes directeurs, la famille sera d'autant plus stable et solidaire du fait que les deux époux ont un idéal commun et une conception de la vie et de ses fins qui soient proches.

La rencontre de l'autre, la découverte de sa religion peuvent susciter des conversions. Quelle est la position de l'UOIF devant ces expériences personnelles ? Devant les convertis à l'islam ? Au christianisme ?

Nulle contrainte en matière de religion. Nous croyons que le libre arbitre est de mise, chacun a la liberté de choisir ce à quoi il aspire. Pour le musulman, il s'agit du choix le plus important de la vie. Par conséquent, toute pression ou contrainte doivent être bannies et vouées inéluctablement à l'échec. La foi est un choix intérieur, et personne parmi les êtres humains ne peut prétendre savoir si la personne est sincère dans sa revendication à appartenir à une quelconque religion ou philosophie.

L'UOIF, de son côté, est pour la liberté de pensée et de conviction religieuse, le Saint Coran est tout à fait clair à ce sujet.

(Entretien avec Zuhair Mahmood, membre du bureau exécutif de l'UOIF, directeur de l'IESH-Château-Chinon, mandat 2001-2005)

*

LA RENCONTRE ANNUELLE DES MUSULMANS DE FRANCE

Depuis vingt-deux ans, au Bourget, l'UOIF organise chaque année une rencontre qui est devenue la *rencontre*

annuelle des musulmans de France. Cette manifestation ne cesse, d'année en année, de prendre de l'ampleur : quelques centaines de personnes à ses débuts en 1984, plus de 120 000 participants en 2005. La 22^e rencontre a enregistré une augmentation de 17 %.

Si sa finalité première est de permettre aux musulmans de se rencontrer, son succès vient du fait qu'elle est ouverte à tous, sans distinction aucune. Elle compte depuis quelques années un nombre croissant de participants non musulmans. On y vient de toute la France, mais aussi de différents pays européens, particulièrement de Belgique, de Hollande, d'Allemagne et de Suisse.

Il est intéressant de remarquer que, devant cette affluence et l'esprit de fraternité qui y règne, de nombreux responsables musulmans d'autres pays d'Europe ont demandé à l'UOIF si elle pouvait les aider à organiser une manifestation semblable.

Au gré de chacun, trois grandes orientations rythment la rencontre :

1. Conférences, exposés, forums de discussion et ateliers de travail

Ces journées sont organisées pour permettre aux musulmans de se retrouver en un même lieu et de s'informer, au travers de conférences, d'exposés et d'entretiens avec des spécialistes, sur les problèmes qui les préoccupent. Ces préoccupations peuvent être celles de familles qui souhaitent pouvoir parler de la vie et de l'harmonie du groupe familial ou de la réussite scolaire de leurs enfants, ou bien celles de jeunes des deux sexes qui s'interrogent, par exemple, sur leur place dans la société. Elles sont aussi celles d'intellectuels qui veulent approfondir des points de doctrine religieuse ou réfléchir sur des problèmes sociétaux complexes. Des ateliers de travail sont

organisés pour susciter des échanges interactifs entre participants et animateurs sur des thèmes très divers.

Ces journées, enfin, sont destinées à permettre la rencontre de la communauté musulmane et de l'ensemble de la communauté nationale et, là encore, diverses conférences abordent des sujets communs de réflexion.

L'ensemble de ces conférences et exposés est assuré par des personnalités invitées par l'UOIF et choisies pour leur connaissance des thèmes prévus au programme de la rencontre de l'année.

Il faut noter que les points qui, au cours de la rencontre annuelle, apparaissent les plus intéressants, sont par la suite développés dans les structures régionales de l'UOIF. Il s'agit souvent d'approfondir la compréhension et la lecture de l'islam avec ouverture, tolérance et prise en compte de la réalité de chacun.

2. Le salon d'exposition

Une des particularités de ces « rencontres annuelles » est d'associer à la manifestation un salon d'exposition organisé par la GEDIS, filiale commerciale de l'UOIF

Comme dans la plupart des grands événements de ce type, des stands proposent des produits culturels aux visiteurs. On peut y voir des éditeurs proposer des livres, des cassettes vidéo, des DVD, des CD et autres produits dérivés. D'autres exposent les nouveautés de la mode féminine et masculine. Le salon est également l'occasion de rencontrer et d'échanger entre différentes associations et responsables associatifs.

3. Les soirées artistiques

Un des grands succès de la rencontre, ce sont ses soirées artistiques. Chaque visiteur y trouve sa détente. Parfois dans le rythme, parfois dans les mélodies et les

chants spirituels. Des concerts, du théâtre, divers jeux sont proposés. Ces soirées sont aussi l'occasion de voir éclore beaucoup de compétences culturelles.

Le concours annuel de mémorisation du Coran, qui mobilise beaucoup d'énergie et suscite beaucoup d'intérêt durant toute une année, voit ses lauréats définitifs désignés et récompensés.

Durant toute la rencontre, des espaces sont prévus pour que, individuellement ou en groupe, chacun puisse trouver des moments de méditation et de prière.

Une fenêtre sur le monde musulman

Ces rencontres annuelles des musulmans de France sont aussi l'occasion de rencontrer et d'entendre de très nombreuses personnalités. L'UOIF, organisatrice de ces journées, invite chaque année des responsables musulmans français, européens et du reste du monde pour permettre l'échange et confronter les réalités et les idées.

Toujours dans l'ouverture

Des hommes et des femmes politiques de France, mais également d'Europe, sont toujours invités pour débattre sur les thèmes de société. Une place est également réservée aux représentants des différents cultes. Leur échange avec le public dans un esprit de fraternité est le meilleur élément d'éducation pour un vivre ensemble dans le respect et le partage.

Les rencontres annuelles des musulmans de France deviennent un acquis, car elles répondent à une véritable attente et à une ouverture.

*(Entretien avec Abdenaceur Zerrouky,
membre du bureau exécutif de l'UOIF et directeur de la
Rencontre annuelle des musulmans de France,
mandat 2001-2005)*

*

REGARD SUR L'ISLAMOPHOBIE
ET LE CLIMAT EN FRANCE

Pensez-vous qu'en France, pays qui compte aujourd'hui entre 5 et 6 millions de musulmans parmi sa population, on puisse parler d'islamophobie ? Qu'entendez-vous exactement par ce terme ?

L'islamophobie, comme toute réaction raciste ou xénophobe, est une réaction démesurée et anormale à une situation pacifique et anodine. Elle réduit, dans ce cas, l'islam à une essence maléfique, et les musulmans à des générateurs de trouble et de chaos. Elle fait fi de l'analyse causale, des conditions socioéconomiques ou des mesures politiques, pour ne retenir que l'appartenance religieuse. C'est en ce sens qu'il s'agit d'une forme de racisme. L'islamophobie se nourrit d'amalgames, de raccourcis et de généralisations.

Malheureusement, on est contraint de parler de la multiplication dangereuse d'actes et de propos islamophobes en France. Sinon, pour ne citer que des déclarations et des attitudes, comment classer les suivantes :

Claude Imbert : « *Je suis un peu islamophobe, ça ne me gêne pas de le dire. J'ai le droit de penser que l'islam – je dis bien l'islam, je ne parle même pas des islamistes – apporte une certaine débilité qui, en effet, me rend islamophobe.* »

Michel Houellebecq : « *La religion la plus con, c'est quand même l'islam. Quand on lit le Coran, on est effondré... effondré.* »

Oriana Fallaci, dont le livre a été traduit et publié en France : « *Les fils d'Allah se multiplient comme des rats.* »

L'hebdomadaire *L'Express*, parlant des musulmans de France, et surtout de l'UOIF, affirme qu'ils ont des « *stratégies pour noyauter la République* » et dénonce un « *protocole de Sion* » musulman.

Philippe de Villiers : « *Nous savons que la Troisième Guerre mondiale est déclarée... Nous ne pouvons pas continuer à assister impuissants à l'islamisation progressive de la société française.* » Et aussi : « *Je crois que l'islam est le terreau de l'islamisme et l'islamisme le terreau du terrorisme.* »

Ce qui inquiète le plus, c'est l'accélération de ces propos et leur combinaison avec une multitude de passages à l'acte.

S'agit-il d'une forme camouflée de guerre de religion ?

On ne peut pas parler de guerre de religion. Ce sont davantage des manifestations sociales qui s'appuient sur des supports chargés de sens, d'émotion et d'histoire. Deux indices permettent d'écarter cette hypothèse : dans une guerre, les parties concernées s'engagent dans les hostilités alors que l'islamophobie est une agression unidirectionnelle. L'islamophobe peut, pour rester rationnel et se justifier, se sentir lui aussi agressé, mais, dans ce cas, il ne s'agit en réalité que d'une agression purement imaginaire ou symbolique. L'islamophobe ne part pas de sa religiosité ou d'un livre sacré pour justifier son acte, c'est par manque d'arguments qu'il s'appuie sur des supports religieux.

Est-ce plutôt lié à un climat politique général ?

Il est un fait que, par exemple, la façon dont a été traité le problème du port du foulard à l'école, les passions qui ont entouré ce débat, l'évocation du risque d'ébranler les

institutions de la République, etc. ont laissé des traces. Mais, dans ce genre d'attitude raciste, l'argument politique reste l'alibi de la même manière que l'argument religieux. Ils servent toujours de justification pour légitimer un acte déjà accompli, ou du moins, décidé.

Qui sont les islamophobes ? S'agit-il toujours du même phénomène ?

On peut parler de trois formes d'islamophobie.

1) Une *islamophobie de recadrage* (pacifique). Il s'agit d'une islamophobie bénigne, la plus répandue. Elle émane d'un mécanisme d'identification et de renforcement identitaire gérant et générant plusieurs formes de racisme, qui participent toutes à la construction identitaire d'une France en pleine mutation et en perte de repères.

Pour certains groupes socioéconomiques, l'auto-identification n'est pas suffisante. Le modèle de l'altérité est l'un des aspects majeurs qui facilitent la représentation identitaire immédiate : définir, dénigrer ou rabaisser l'autre, c'est se repositionner soi-même. Cette identification par opposition ou par négation – « je ne suis pas ce que vous êtes, je suis mieux que ce que vous êtes » – est un schéma dont se servent beaucoup de groupes pour créer à la fois un recadrage identitaire exclusif et un semblant d'unité qui leur permet de s'auto-définir. Cette islamophobie pacifique et anodine est vécue individuellement.

2) Une *islamophobie de combat* (volontaire). Sous une forme agressive et revendicative, cette forme d'islamophobie cherche à nuire. Elle va de l'agression physique à l'incendie des mosquées, en passant par la discrimination à l'embauche et aux loisirs... C'est la volonté de faire du mal qui prend le dessus.

3) Une *islamophobie intellectuelle* (idéologisée). Cette forme d'islamophobie concerne une certaine catégorie de gens pour qui la présence de l'islam en France pose un grave problème idéologique. Tous les fantasmes s'exhibent et toutes les craintes sont éveillées à travers des écrits qui tentent de diaboliser l'islam et les musulmans. Ils vont traiter de :

- l'incompatibilité entre l'islam et la République,
- la menace à l'encontre de l'identité française,
- la liaison étroite entre islam et fondamentalisme, fondamentalisme et intégrisme,
- la situation de la femme musulmane dominée et en besoin de défense,
- et des dangers du communautarisme véhiculé par les musulmans,
- etc.

Autant de thèmes qui maintiennent un climat de suspicion et de méfiance. Cette démarche privilégie les raccourcis et les amalgames au détriment des études sérieuses et sereines. On en a d'éminents spécialistes en France.

Qui sont les plus touchés ?

Tous les musulmans, les jeunes et les femmes musulmanes à travers leur habillement, en particulier. Ce sont toujours les plus faibles qui souffrent et subissent les conséquences. Les hommes politiques condamnent timidement ces méfaits. Le droit, quant à lui, prohibe les actes antisémites, mais ne reconnaît pas spécifiquement les actes islamophobes.

Quelle forme revêt, le plus souvent, l'islamophobie ?

L'islamophobie est perceptible dans les cas discriminatoires à l'embauche en raison des prénoms musulmans

ou de la pratique musulmane (port du foulard par exemple, et chose nouvelle maintenant, port de la barbe ou du bandana). Les rapports ministériels et ceux des organisations indépendantes la situent à un niveau intolérable.

On ne peut passer sous silence les écrits haineux, des livres tirés à des millions d'exemplaires, prônant la haine et usant de l'injure.

Les agressions sont une autre forme d'islamophobie qui se développe en France. Une quinzaine de mosquées ont fait l'objet d'agressions en moins de deux ans : certaines ont été taguées, d'autres ont été la cible de tirs à balles ou incendiées. Sans compter les agressions physiques et la profanation de cimetières et carrés musulmans.

Comment y remédier ?

Le combat contre l'islamophobie doit s'inscrire dans le combat tous azimuts contre les différentes formes de racisme, de discrimination et d'intolérance.

Il y a la voie lente, mais sûre, celle de l'éducation, du choix de la tolérance, de la reconnaissance et de la valorisation des spécificités.

Il y a aussi les actions symboliques, l'engagement politique. Nous sommes toujours dans l'attente d'une politique audacieuse qui sache faire de l'égalité à la formation, à l'embauche, de l'égalité des chances, du respect de chacun une cause nationale.

L'instauration d'une justice équitable qui rassure et qui protège est un complément nécessaire.

*(Entretien avec Bachir Boukhzer,
directeur de la communication de l'UOIF)*

*

**L'UOIF ET LES FEMMES. LE STATUT DE LA FEMME
ET SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ**

Le conseil d'administration de l'UOIF, renouvelé le 25 septembre 2005, a constitué un bureau exécutif de 11 membres. La principale nouveauté du mandat actuel (2006-2010) est la présence de quatre femmes dans le conseil d'administration, dont deux au bureau exécutif. Comment interpréter cette désignation ? Est-ce un pas vers un plus grand partage des responsabilités entre hommes et femmes dans l'UOIF ?

Il y avait depuis longtemps des femmes dans le conseil d'administration de l'UOIF, mais, cette fois, nous passons à un degré plus élevé de représentation. Les quatre élues ont déjà largement fait leurs preuves dans l'institution. Auront-elles une approche plus originale, car féminine, des travaux auxquels elles participeront ? La question est intéressante.

Cela dit, l'efficacité des instances dirigeantes de l'UOIF ne se joue pas seulement sur la présence de femmes, elle passe par la diversité des générations et, surtout, par plus de professionnalisme dans l'organisation et la gestion des dossiers.

S'agissant de la place des femmes dans la société, l'image la plus courante véhiculée en dehors de la communauté musulmane est celle de la femme voilée. Pour l'UOIF, le port du voile est-il une obligation ? Si oui, quel sens donnez-vous à cette obligation ?

Le port du voile est une prescription coranique définissant une obligation. S'il était nécessaire, le Conseil

français du culte musulman a confirmé, en mai 2003, à l'unanimité, cet avis religieux. Il y a également unanimité sur ce point dans le monde musulman. L'ambiguïté essentielle vient de la confusion entre obligation et contrainte. Se conformer à une prescription religieuse divine, en l'occurrence, porter le voile pour une femme musulmane, doit résulter d'une volonté propre. Il est évident que certaines personnes peuvent ne pas avoir cette compréhension.

Mais, d'une part, leur nombre devient réellement de plus en plus réduit et, d'autre part, c'est notre rôle d'acteurs religieux et sociaux d'aider à une évolution des mentalités. La réalité est que la pression médiatique et sociale est tellement pesante que beaucoup de parents forcent leur filles à ne pas porter de foulard. C'est pourquoi nous ne cessons de dire, d'enseigner que *personne n'est en droit de contraindre une fille à porter un foulard mais personne n'est en droit de la contraindre à l'enlever*.

Aussi, il est probable que, pour certaines jeunes femmes, porter le voile répond aujourd'hui à une difficulté sociale, à une volonté d'interpeller une société qui n'a pas accepté leurs aînés, avec leurs spécificités religieuses.

Plus généralement, la question du sens est complexe. Le Coran appelle ses adeptes à une éthique notamment vestimentaire, qui traduit le rapport que l'on entretient avec son corps et avec la société. Le voile, sous la forme que nous connaissons, fait partie de cette volonté éthique. Il vise à minimiser le côté charnel dans les rapports homme-femme et à inciter à mettre en avant la compétence plutôt que les atouts de séduction et la sexualisation des relations.

Quelles consignes donnez-vous aux familles des jeunes musulmanes inscrites dans les écoles mixtes de l'enseignement public ?

Nous n'avons cessé, depuis 1989, d'appeler au respect des convictions de chacun, et notamment des musulmans qui pratiquent leur religion. Nous avons cherché à convaincre de ne pas aller vers la contrainte d'une loi qui sera perçue par les musulmans comme les excluant. Malheureusement, la machine s'est emballée. Certains ont fait croire qu'il s'agit d'une remise en cause des fondements de la République et de la société et ont abouti au vote de la loi du 15 mars 2004, qui a laissé des traces auprès des musulmans de France et d'ailleurs.

À partir de là, l'UOIF a participé à la création du *Comité 15 mars et libertés*. La loi étant là, il ne s'agit pas pour nous d'aller chercher les familles pour les inciter à adopter telle ou telle attitude, ce sont elles qui viennent à nos permanences pour chercher réconfort et aide pour un meilleur respect de leurs droits.

Que dites-vous aux jeunes musulmanes qui souhaitent pouvoir s'habiller, se maquiller et sortir librement comme les autres jeunes Françaises ?

Rien de plus que ce que dit tout parent musulman à ses enfants. C'est-à-dire leur faire découvrir et aimer les valeurs de l'islam, et les amener à y adhérer avec confiance et conviction.

Ces dernières années, des témoignages de jeunes musulmanes mariées de force, par exemple lors de « vacances au pays », ou qui se sont enfuies de leur famille pour échapper à cette contrainte,

ont défrayé la chronique. Quelle est la position de l'UOIF ?

Les mariages forcés sont inadmissibles, une abomination sociale et culturelle.

L'UOIF a d'ailleurs entrepris depuis longtemps un travail au sein de la communauté, pour faire comprendre la distinction entre valeurs religieuses et culturelles, dont le respect est un facteur d'épanouissement de l'individu et de richesse pour la société, et ces comportements que l'on ne peut qualifier que d'obscurantistes et facteurs d'oppression. Il y a beaucoup d'associations qui agissent aujourd'hui contre ce phénomène qui, Dieu merci, est en nette régression.

Que préconise l'UOIF en cas de mésentente profonde d'un couple ? Une femme peut-elle prendre l'initiative de divorcer ? Comment peut s'organiser la garde des enfants ?

Dans les pays musulmans, la famille est un élément majeur de réconciliation en cas de problème au sein d'un couple. Ici, soit la famille n'arrive plus à jouer ce rôle, soit elle est carrément absente à cause de l'éloignement. Beaucoup de fidèles se retournent alors vers les mosquées. Les imams jouent un rôle non négligeable à ce sujet. Ils proposent une écoute, aident à renouer le dialogue et à surmonter une mésentente, rappellent les principes fondateurs d'une famille, à savoir l'amour, le respect et la responsabilité. Nos imams passent beaucoup de temps à ce travail de médiation sociale. Nous aurions voulu qu'on leur rende hommage pour cette action invisible mais fondamentale, plutôt que d'en parler à travers des cas qui défraient l'actualité.

Une femme peut-elle recourir à la contraception ?

La contraception a toujours existé dans la vie conjugale. Aujourd'hui, elle est assurée à travers des procédés modernes plus sûrs et plus hygiéniques. Les femmes ne peuvent que mieux s'épanouir en régulant leur grossesse en fonction de leur désir d'investir le monde du travail ou la vie associative, ou, plus simplement, en fonction de leurs propres conditions d'existence.

Peut-elle choisir son médecin en fonction de sa compétence et de l'empathie qu'elle peut ressentir vis-à-vis de tel homme ou telle femme ?

Quand un patient, homme ou femme, consulte, il recherche en premier lieu un savoir et une compétence. Maintenant, il y a des spécialités comme la gynécologie ou l'obstétrique où une femme peut préférer être suivie par une femme. Cela se comprend. À compétence égale, où est le mal à ce qu'un patient, pour des raisons de pudeur ou de convictions, préfère être vu par un médecin du même sexe ? Quel mal également à ce qu'un époux accompagne son épouse ? Je mets en garde contre ces stéréotypes selon lesquels, si l'homme est présent, c'est qu'il est possessif et mordu par la jalousie.

Ceci étant, votre question fait implicitement référence à certaines situations minoritaires, où des époux refusent totalement toute consultation ou auscultation de leurs épouses par des médecins hommes sans se poser la question de l'urgence, de la nécessité, de la compétence. Il s'agit là de cas pathologiques, mais qui existent, il est vrai.

Pensez-vous que les femmes peuvent s'engager au même titre que les hommes dans la voie

professionnelle, l'action associative, syndicale ou politique, et même y exercer des responsabilités de premier plan ?

Bien évidemment, et il y a un grand appétit des femmes pour investir ces domaines. Beaucoup sont diplômées, compétentes, motivées. Malheureusement, elles doivent surmonter un cumul de handicaps : l'origine, l'appartenance religieuse, le sexe, la banlieue ou le quartier mal cotés. Le problème n'est donc pas l'islam, mais le regard discriminatoire de l'autre. Il arrive qu'une candidate à un travail s'entende dire, en référence à son voile : « Vous croyez vraiment que vous allez trouver du travail comme ça ? » Une récente étude du Fasild (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) montre que les femmes non voilées, qui font un effort pour avoir le look assimilé, bénéficient d'un certain paternalisme patronal.

Sur ce point, la France représente une particularité en Europe. Le premier forum européen des femmes musulmanes, qui s'est tenu récemment à Bruxelles, a permis de confronter les expériences de quatorze pays. Des activités tout à fait normales ailleurs relèvent ici du miracle. Pensez qu'une femme musulmane voilée est adjointe au maire de Stockholm de la façon la plus naturelle...

Les femmes peuvent-elles accéder à tous les métiers ? User librement de leurs revenus ?

Bien entendu. En dehors de certaines professions qui posent un problème éthique, souvent d'ailleurs autant à l'homme qu'à la femme, comme servir de l'alcool dans un bar ou au restaurant, il n'y a pas d'espace professionnel où la présence de la femme n'a pas sa pleine légitimité.

En ce qui concerne le revenu du travail, la femme dispose librement de son argent. Il s'agit de son propre bien. Évidemment, sur le plan pratique, il ne serait pas normal qu'une femme qui gagne un salaire ne participe pas aux charges du ménage et n'en ressente pas la responsabilité.

En bref, je dirais que la personne physique, morale et juridique de la femme est reconnue et protégée en islam tout autant qu'elle l'est dans notre droit positif français. Nous avons, nous les femmes musulmanes, nos spécificités culturelles dont nous voulons le respect, une autre vision de certaines valeurs, telle que la pudeur, qui nous engagent avec d'autres approches et démarches. Mais je crois que nous sommes autant éprises que toutes nos concitoyennes des valeurs de liberté, de paix, de responsabilité et d'engagement social. Pourvu que l'on nous voit telles que nous sommes.

*(Entretien avec Fatiha Ajbli, doctorante en sociologie,
membre de l'UOIF et ancien membre
du bureau exécutif du CFCM)*

*

LES IMAMS ET LES LIEUX DE CULTE

Qu'est-ce qu'un imam ?

Un imam est un musulman ayant des connaissances religieuses, connu pour sa spiritualité, sa disponibilité et ses qualités morales qui font de lui un exemple pour les fidèles.

Il mène une vie personnelle semblable à tous et ne dispose sur les fidèles d'aucune autorité hiérarchique. Il a seulement une autorité morale. Ses qualités lui confèrent la possibilité de guider la prière,

d'orienter les musulmans et de leur enseigner la religion. Ce rôle d'orientation et d'enseignement peut être rempli par un homme ou une femme. Quant à la conduite de la prière, une femme ne peut le faire qu'entre femmes.

Quel est le rôle d'un imam au sein d'une communauté de fidèles ?

L'imam assume plusieurs fonctions au sein de la communauté des fidèles, en voici les principales :

– l'imam *rateb*, régulier, est celui qui conduit les cinq prières quotidiennes.

– l'imam *khatib*, prêcheur, est chargé, quant à lui, du prêche du vendredi et des cérémonies épisodiques.

Ces deux fonctions, *rateb* et *khatib*, selon les disponibilités et le degré de savoir, peuvent se réunir dans la même personne comme il peut s'agir de personnes différentes.

L'imam régulier est celui qui récite le Coran dans les prières quotidiennes. Il doit en maîtriser les règles de psalmodie et avoir mémorisé le Coran si possible. Il est régulièrement présent à la mosquée.

L'imam prêcheur doit être connu par son savoir et sa compétence. Dans les mosquées de l'UOIF, le prêche du vendredi est prononcé pour partie en arabe et pour partie en français. Les textes coraniques sont récités en arabe, quant aux explications et aux développements, ils sont donnés en arabe et en français.

– L'imam assure l'enseignement religieux au sein de la communauté où il exerce. Il peut également dispenser des cours destinés aux enfants, à des heures fixées par l'association, généralement le week-end. Cet encadrement peut se faire seul ou avec d'autres personnes quand le nombre d'enfants l'exige. Il s'agit de cours de religion et de langue arabe permettant d'accéder au

Coran. Ces cours peuvent être dispensés en arabe ou en français. Le bilinguisme est de mise systématiquement dans les associations dépendant ou proches de l'UOIF.

– L'imam officie lors des cérémonies du type mariage, baptême ou décès.

– L'imam est, plus généralement, le confident des croyants qu'il conseille pour les affaires de la vie ou pour faire face à des choix ou des difficultés. Il joue fréquemment un rôle d'arbitrage dans les différends de type familial, professionnel, de voisinage, etc.

– Enfin, l'imam peut assurer un rôle de représentant de la communauté à l'extérieur, par exemple auprès des non-musulmans ou des pouvoirs publics. Il représente la communauté dans des débats, des colloques ou des séminaires quand il est mandaté pour cela par le responsable de l'association auprès de laquelle il exerce. Dans tous ces cas, quand il est présent, il l'est en tant qu'autorité religieuse.

Comment et par qui sont choisis les imams ?

Dans les pays musulmans, un ministère des Affaires religieuses nomme et généralement salarie les imams qui sont issus d'écoles de formation ou d'universités religieuses connues. Ils sont ainsi dotés d'une connaissance et d'une reconnaissance officielle.

En France, nous ne disposons pas d'accréditation officielle. Une association musulmane responsable d'une mosquée est le plus souvent une association régie par la loi 1901, créée par les fidèles. C'est elle qui va choisir et nommer son (ou ses) imam(s) pour assurer cette fonction, soit de façon bénévole, soit en devenant salarié(s) de l'association si ses moyens financiers le permettent.

Quand un imam est choisi par les responsables de l'association, il le devient auprès de la communauté des

fidèles qui l'adopte. Il peut arriver que les fidèles expriment leur volonté de changer d'imam, l'association ne peut dans ce cas ignorer leur demande.

L'UOIF, qui regroupe plus de 300 associations, est en rapport direct avec plusieurs centaines d'imams qui officient dans les mosquées de ses associations membres ou dans des mosquées proches.

On peut citer une dernière catégorie d'imams fournis et payés par des pays étrangers. Il s'agit de l'Algérie, qui salarie directement une centaine d'imams, et de la Turquie, qui en fournit un nombre équivalent, au profit de la communauté d'origine turque vivant en France.

Comment sont formés les imams à l'exercice de leurs fonctions religieuses ?

Il y a plusieurs cas de figure.

Il y a les imams qui n'ont pas suivi une formation régulière au sens classique du terme, qui se répartissent en deux catégories.

Certains remplissent ce rôle par nécessité, car ils se sont trouvés obligés de répondre aux besoins de leur communauté, sans avoir forcément acquis toute la compétence requise.

Il y a ceux qui ont manifesté à un moment donné de leur vie de l'intérêt pour la connaissance approfondie de la religion et qui ont consacré du temps à cela. Ils ont pu, de ce fait, se forger une compétence dans ce domaine. Il s'agit de personnes ayant un niveau intellectuel les qualifiant à l'auto-formation, telles que des universitaires par exemple. Les imams de cette deuxième catégorie maîtrisent généralement la langue française et répondent aisément aux besoins de leur communauté.

Il y a les personnes qui ont reçu une formation appropriée pour la qualité d'imam. Ceux-ci deviennent

de plus en plus nombreux en France et se divisent également en deux catégories :

- ceux venus des pays musulmans, le plus souvent du Maghreb ou de Turquie, dont la formation religieuse a été assurée par des écoles religieuses et ensuite par des universités islamiques qui dispensent des cursus religieux. Cette catégorie est formée essentiellement de personnes ne maîtrisant pas la langue française.

- ceux formés en France. L'UOIF dispose à cet effet de l'Institut européen des sciences humaines (IESH), avec deux centres d'études, l'un situé dans la Nièvre, à Saint-Léger-de-Fougeret, et le second à Saint-Denis près de Paris.

Seuls peuvent accéder à ces deux centres de formation des étudiants possédant le baccalauréat ou une équivalence et ayant les qualités requises pour devenir imams.

La formation dispensée porte sur trois domaines :

- la formation religieuse,
- les sciences humaines,
- les langues arabe et française.

Elle est répartie en deux cycles. Un cycle de deux ans est destiné à ceux qui ne maîtrisent pas la langue arabe. Il est suivi d'un autre de quatre ans, conclu par la maîtrise en théologie. Une troisième formation complémentaire est offerte aux étudiants qui n'ont pas eu le temps de finir la mémorisation du Coran et sa psalmodie. Elle dure deux ans. À l'issue de ces différentes formations, la qualification à l'imamat est décernée au candidat.

Les autorités françaises proposent, par l'intermédiaire des ministres successifs de l'Intérieur, d'assurer la formation générale des imams, notamment ceux qui ne parlent pas

français. Cette formation devrait comprendre un apprentissage de la langue française, une initiation juridique et la connaissance des institutions de la République.

Qu'en pensez-vous ?

Il faut remarquer que l'UOIF assure cette formation depuis longtemps, à la fois aux étudiants qui se forment dans ses instituts, mais également par deux modules de formation continue destinée à tout imam et cadre religieux musulman exerçant en France, même à titre épisodique.

Pour éviter tout malentendu, nous rappelons que la formation de base des imams revient de droit à la communauté musulmane, tout comme la formation des prêtres, par exemple, relève des séminaires catholiques. Les matières profanes peuvent, quant à elles, passer par les instituts musulmans comme elle peuvent passer de façon temporaire par les circuits universitaires communs.

Que l'État décèle un manque de moyens de notre part et veuille ouvrir les universités pour aider temporairement à cette formation complémentaire ne nous pose aucun problème.

Pour être complets sur le sujet, nous voyons s'agiter, depuis bien des années, certains intellectuels et politiques français autour de la nécessité de créer un « grand institut d'islamologie » à Strasbourg par exemple.

Qu'en pensez-vous ?

Plusieurs universités françaises dispensent depuis longtemps, sous un nom ou sous un autre, des cours de civilisation musulmane. C'est le cas de la Sorbonne, par exemple, qui dispose d'un département d'islamologie. Ceci est une chose, vouloir prendre en main la formation

des imams par le biais de tel ou tel professeur en est une autre. Nous nous y opposerons, car à chacun son rôle.

***Parlons plus précisément de vos lieux de culte :
de quels lieux de culte les musulmans doivent-ils
disposer ?***

Les musulmans doivent disposer de lieux de culte appropriés, tout comme les chrétiens disposent d'églises et de temples et les juifs de synagogues. Ces lieux de culte musulmans s'appellent des mosquées, quelle qu'en soit la taille.

En France, on parle de mosquée et de salles de prière. La distinction est née de la réalité matérielle plutôt que d'une quelconque terminologie musulmane. Dans les faits, une « salle de prière » est un local de surface réduite, aménagé selon les possibilités offertes par les locaux de l'association, et qui accueille un groupe de fidèles pour les prières quotidiennes. Il arrive qu'elle serve aussi au prêche du vendredi s'il n'y a pas de mosquée proche. Généralement, ces salles sont aménagées dans des bâtiments non spécifiques. La « mosquée », elle, est un lieu spécifique qui accueille les fidèles pour l'ensemble des actes du culte musulman : prières quotidiennes, prêche du vendredi, fêtes musulmanes, mais aussi l'enseignement religieux, celui destiné aux enfants, les célébrations rituelles des mariages, décès, baptêmes, etc.

La mosquée peut se présenter sur le plan architectural, de façons très diverses. Cela va de la mosquée-cathédrale, dont plusieurs exemples existent en France, jusqu'à la mosquée de petite taille, adaptée à une communauté de fidèles de faible importance numérique.

La tendance actuelle, qu'encourage l'UOIF, est à la construction de mosquées de proximité, c'est-à-dire

de taille moyenne (entre 1 000 et 2 000 m² de locaux), répondant au strict besoin de la communauté et dont le coût reste à sa portée.

***Comment sont déterminés les besoins en matière de construction de nouveaux lieux de culte ?
Pratiquement, quel chemin doit parcourir une association qui souhaite construire une nouvelle mosquée ?***

Il faut déjà commencer par regrouper les fidèles et les amener à se constituer en association. Ce n'est pas toujours le cas. C'est ensuite l'association des fidèles qui prend en charge le dossier en définissant les besoins.

Une fois les besoins arrêtés, il faut trouver les locaux ou le terrain et régler les démarches administratives classiques auprès des autorités compétentes. Il arrive que la mairie juge opportun de proposer un autre emplacement. Cette proposition peut être dictée par des raisons objectives (manque d'espace, problème de circulation, préservation de la nature d'un quartier exclusivement résidentiel, etc.). Souvent, ces propositions sont dictées par des considérations politiques et il arrive, dans ce cas, que le lieu proposé par la municipalité soit situé en zone périphérique isolée. Nous conseillons dans tous les cas d'éviter les affrontements et de chercher les compromis, même si le droit est de notre côté. Il n'y a malheureusement pas que le droit, et les médiatisations tournent souvent en notre défaveur et ne font qu'éveiller les crispations. C'est peut-être défaitiste. C'est en tout cas amèrement réaliste.

Les nouvelles mosquées sont le plus souvent des mosquées de proximité, simples et agréables. Elles s'efforcent de comporter, en plus des salles destinées au

culte, une salle de réunion, des salles pour l'enseignement, une bibliothèque, des bureaux, etc. C'est-à-dire de quoi assurer les activités culturelles mais aussi sociales et culturelles de l'association.

Reste, bien sûr, le « chemin de croix » financier. C'est une autre affaire qui fait qu'aujourd'hui plusieurs projets de mosquées sont commencés mais non achevés.

L'association doit en effet trouver les fonds. Ceux-ci sont collectés pour l'essentiel auprès de l'ensemble de la communauté musulmane de France. Parfois, des particuliers prêtent de l'argent à l'association, ou bien des prêts sont réalisés entre associations. Pour la construction des grandes mosquées, un appel est généralement lancé auprès de riches donateurs dans les pays musulmans.

Quels souhaits l'UOIF exprime-t-elle en matière de lieux de culte pour les fidèles ?

Simplement de pouvoir disposer, à l'instar des autres religions, de lieux de culte correctement situés, s'intégrant dans leur paysage et répondant aux besoins des communautés locales. C'est à l'honneur de la France d'aider à ce que ses différents citoyens, musulmans compris, vivent sereinement et dignement leur religion.

*(Entretien avec Ahmed Jaballah,
directeur de l'IESH, ex-président de l'UOIF)*

Islam et société française : l'UOIF prend position

EXTRAITS DE PUBLICATIONS ET DE DIVERSES DÉCLARATIONS DES RESPONSABLES DE L'UOIF

Depuis sa création le 3 août 1983, l'UOIF ne cesse de constituer une référence pour un nombre toujours plus grand de musulmans et un sujet d'intérêt pour beaucoup de nos concitoyens. Ceci nous met devant une responsabilité de plus en plus importante et nous conduit à mesurer la portée de nos positions et de nos actions. Il ne s'agit pas d'aller vers l'immobilisme, bien au contraire, mais d'avoir une clarté dans la vision et les repères et une pertinence dans les choix et les méthodes.

*

Les repères de l'UOIF

L'UOIF est une institution musulmane en ce sens qu'elle œuvre pour l'intérêt de l'islam et des musulmans de France et qu'elle puise l'essentiel de sa démarche dans les références musulmanes.

Pour ce faire, elle s'appuie sur les repères théologiques suivants :

– un dogme qui tire son sens du Coran et de la Sunna ainsi que de la démarche des premiers musulmans, et dont l'essence est la connaissance de Dieu, son amour et l'acceptation de ses préceptes pour atteindre la plénitude de la vie terrestre et le salut dans l'au-delà ;

– une spiritualité renforcée par une pratique régulière accompagnant la personne dans toutes les circonstances de sa vie et la conduisant à la recherche ininterrompue de l'élévation ;

– une éthique qui enseigne la rigueur avec soi, la volonté de répandre le bien et le respect de la vie et de la dignité ;

– une pratique éclairée qui met l'accent sur ce qui est important par rapport au secondaire et qui distingue le domaine religieux du traditionnel, l'ordre divin de l'humain et l'immuable du changeant ;

– une action qui tire profit de la faculté d'adaptation de l'islam, de la conviction que celui-ci contient en lui-même les mécanismes lui permettant d'épouser des sociétés, cultures ou époques différentes, et qui use du principe de l'*ijtihad* pour apporter les réponses adéquates à chaque situation nouvelle ;

– enfin, et pour accompagner tout ce qui précède, une lecture des textes qui :

– prend en compte les circonstances de révélation des versets coraniques et d'énonciation des *hadith* ;

– donne une place au contenu apparent du texte et rejette toute lecture qui force abusivement son sens quand celui-ci ne présente aucune ambiguïté d'approche ni d'interprétation ;

– privilégie les finalités dans la portée normative et législative.

Cette lecture se justifie par une volonté de :

– rester authentique ;

- rechercher la facilitation et refuser la gêne, conformément au verset coranique qui dit « *Il ne vous a institué aucune gêne dans la religion* » ;
- recourir à la dérogation en tenant compte du poids de la nécessité et de la contrainte ;
- accepter la diversité des musulmans dans leurs capacités d'évolution avec les préceptes religieux, diversité qui refuse le moule unique et qui laisse à chacun son temps et sa liberté.

*

LES CHOIX DE L'UOIF

Des musulmans attachés à la France

L'UOIF ne voit pas en la communauté musulmane un ensemble de communautés étrangères qui lorgnent sur l'étranger. Les musulmans vivant en France sont avant tout des citoyens à part entière. S'il est normal que chacun demeure attaché à ses racines et vive avec tendresse cette relation, il est important de marquer notre appartenance française et d'agir pour la consolider.

L'intégration de l'islam et des musulmans de France passe par le refus du repli et du renfermement, sources d'incompréhensions et de crispations.

L'ouverture à laquelle appelle l'UOIF est guidée par l'éthique du respect, de la fidélité aux engagements et de la contribution au bien-être collectif.

Des jeunes musulmans responsables

Les jeunes musulmans de France souffrent d'une réalité sociologique difficile. L'échec scolaire laisse ses marques sur des générations. La discrimination à l'embauche et la montée de l'islamophobie sont une réalité.

Mais, devant cette réalité, ces jeunes ne sont pas moins attachés à la France que leurs amis non musulmans. Ils attendent de la classe politique, des institutions de l'État et de la société civile qu'elles agissent pour faire reculer les maux précités. La France doit instaurer comme cause nationale la lutte contre les injustices, les discriminations et l'islamophobie.

L'UOIF a constitué plusieurs mouvements ou associations pour agir dans ce sens : JMF¹, EMF², associations de soutien scolaire (objectif 20 sur 20...), etc. Toutes ces institutions ont pour vocation d'aider à la responsabilisation des jeunes et à leur réussite scolaire et sociale. Il est très désolant de voir certains détracteurs faire croire à une volonté de notre part d'encadrer la communauté pour mieux la communautariser. Nous assumons un rôle d'orientation, d'accompagnement et de responsabilisation. Aux institutions publiques de s'occuper des politiques et des projets.

L'insertion dans le cadre laïque

Suite à des épisodes douloureux de son histoire, la France a choisi la laïcité comme moyen qui appuie la liberté de conscience et garantit la liberté et la diversité religieuses. Elle a institué le principe de séparation entre les Églises et l'État et de la prédominance du droit. Elle s'est fondée sur les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Ces principes et ces valeurs concourent à façonner une société de justice, de tolérance, d'ouverture et de générosité.

L'UOIF a choisi de faire sienne cette lecture et de la défendre. En aucun cas, nous n'accepterons de voir

1. Jeunes musulmans de France.

2. Étudiants musulmans de France.

remettre en cause les fondements de notre société. En corollaire, nous serons tout aussi vigilants et intransigeants contre leur dénaturation. Chacune de ces deux attitudes peut mettre en danger l'équilibre de notre société et ses choix fondamentaux.

Encourager les rapports avec les pouvoirs publics

La séparation des Églises et de l'État procure aux religions un statut indépendant de l'action politique et de ses responsables. Cela ne veut pas dire que les autorités religieuses et politiques doivent s'ignorer mutuellement. Le rapport pouvoirs publics-institutions religieuses est plus nécessaire aujourd'hui pour l'islam qui n'avait pas intégré, de façon pratique, les dispositions de la loi de 1905. Un retard historique s'est instauré en matière d'aménagements. Ce retard est d'autant plus remarqué que les musulmans sont nombreux et que leurs besoins sont urgents. L'UOIF a toujours appelé les pouvoirs publics et les institutions musulmanes à se rapprocher. Nous avons toujours pensé qu'il s'agit là d'un passage obligé. Ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place du Conseil français du culte musulman, auquel nous avons contribué et que nous encourageons. De grands chantiers l'attendent.

Autant nous encourageons ce rapprochement, l'ouverture de ces chantiers et la réalisation d'avancées pratiques, autant nous mettons en garde contre les tentations d'aliénation ou de mainmise. La survie du CFCM et la sérénité des relations entre les institutions musulmanes et l'État passent par le respect des prérogatives de chacun, et le refus de se laisser aller vers l'instrumentalisation tactique ou politique.

Garder des rapports privilégiés avec le monde musulman

Beaucoup de musulmans de France sont issus des pays arabes et africains. Il est naturel de voir certains d'entre eux en relation affective et pratique privilégiée avec ces pays. Au contraire, il faut, à mon sens, encourager ces relations qui peuvent constituer un pont culturel et économique de valeur. La francophonie n'est-elle pas, au fond, un de ces ponts ?

Avec la mondialisation, l'esprit de générosité des jeunes et leur recherche de l'aventure, certains d'entre eux peuvent, demain, trouver leur épanouissement dans une installation ou une coopération réussie avec le pays de leurs ancêtres.

Il nous semble qu'il faut aller vers cette coopération et des rapports encore plus privilégiés entre la France, d'une part, et, de l'autre, les pays du Maghreb et du Sud Sahara. Ce choix de l'audace passera par la facilitation des déplacements, de l'installation des jeunes et de la réalisation de projets communs. Il ne peut que favoriser le sentiment d'une appartenance commune et le rapprochement des peuples.

Épargner à notre pays des répercussions des conflits étrangers

Il n'échappe à personne que le monde musulman passe par une ébullition dangereuse. Il est le théâtre de conflits majeurs qui s'enlisent :

- l'occupation de l'Irak et de l'Afghanistan par les armées des États-Unis et de leurs alliés et la présence de leurs bases militaires dans une partie des pays du Golfe ;
- le manque de libertés et de démocratie, le non-respect de la justice sociale et des droits de l'homme et le

manque de perspectives dans la majeure partie du monde arabe ;

– la situation dramatique du peuple palestinien et l'entêtement des puissances occidentales au soutien inconditionnel à la politique israélienne ;

– à cela s'ajoutent, en France même, des actions et attitudes provocatrices, telles que l'organisation de galas de soutien à telle armée ou tel mouvement.

Il serait irresponsable de prétendre que cette situation laisse indifférente la population musulmane de France, et sa jeunesse en particulier. Beaucoup souffrent de cette réalité et de ne pouvoir avoir d'impact réel sur elle. Une minorité aurait pu basculer dans le désespoir et l'aveuglement.

La politique responsable et équilibrée de la France est pour beaucoup dans la quiétude et la tranquillité que nous vivons tous. Les institutions musulmanes et leurs dirigeants ont également joué et continuent à jouer un rôle très important.

L'UOIF, pour sa part, a choisi le discours de la franchise, de la pédagogie et de l'accompagnement. Nous agissons pour convaincre nos jeunes de la nécessaire adhésion à leur pays, à sa sécurité et à son essor. Nous ne cessons d'appeler à tout faire pour nous épargner d'importer les conflits étrangers sur notre territoire de France et entre ses différentes communautés, et à faire cesser toute provocation pouvant faire naître un climat d'hostilité.

Nous cherchons à accompagner la communauté musulmane et à canaliser son élan de fraternité envers le peuple palestinien par les actions de générosité et l'aide humanitaire et caritative. À ceux qui en ont l'envie ou la capacité, nous enseignons la nécessité d'un engagement responsable, à travers les canaux politiques habituels et les institutions de la société civile.

*

LES OUTILS DE L'UOIF

Les outils essentiels qui nous aident dans nos choix et notre action sont :

1. Un travail institutionnel collectif

Nous avons compris depuis longtemps que pour construire, au sens propre et figuré, il faut être ensemble et avancer de façon organisée. C'est pourquoi nous avons choisi d'organiser la communauté musulmane et de travailler avec elle. Nous avons rejeté l'esprit d'arrogance qui se contente de soi et nous avons fait confiance à des femmes et des hommes dont beaucoup n'ont pas suivi des études très poussées. Ensemble, nous avons avancé. Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui présidents d'associations et agissent avec un esprit de responsabilité et de compétence qui fait plaisir.

Notre communauté, jeunes et moins jeunes, a fait un pas qualitatif extraordinaire. Il est temps de le voir, le reconnaître et le saluer.

2. La consultation permanente

Il s'agit là d'une méthode qui constitue un pilier et un rempart. Nos positions sont arrêtées par nos instances dirigeantes. C'est-à-dire que nous élaborons des appréciations collectives basées sur le débat, dans la concertation, la recherche du consensus chaque fois que cela s'avère possible.

Cette démarche garantit notre cohésion et notre unité. Elle est la seule à nous prémunir contre la précipitation et les opinions ou attitudes strictement individuelles ou

d'égarement. Notre Prophète ne nous a-t-il pas appris que « *la main de Dieu* (dans le sens de son aide et sa bénédiction) *appuie le groupe* » ?

3. La persévérance dans la défense des intérêts de la communauté musulmane et de son exercice libre et digne de sa religion

Nous sommes dans un pays qui a sa tradition et ses habitudes sociales. Les droits s'arrachent, demandent de l'effort, de la persévérance, et nécessitent de se regrouper pour les défendre.

N'est pas loin de nous l'époque où un maire se permettait, impunément, d'envoyer la nuit un bulldozer raser une mosquée. Elle n'est pas loin non plus celle où obtenir un permis de construire pour une mosquée constituait une faveur. Il a fallu combattre. On n'a pas manqué de nous traiter de fondamentalistes et de que sais-je encore. Cela ne nous a pas freinés dans notre volonté. Nous ne le regrettons pas.

4. La recherche de l'intérêt commun

Pour la communauté musulmane, l'action ne doit pas se faire au détriment du reste de la communauté. Nous avons pris sur nous de faire toujours coïncider ces deux intérêts.

Les musulmans de France constituent aujourd'hui une composante intégrante de la communauté nationale. Il est temps que cessent les discours irresponsables, de part et d'autre, qui prétendent le contraire, même quand ils n'osent pas le dire de façon explicite. Il est irresponsable de la part d'un homme politique ou d'un ministre de s'adresser à une communauté de cinq à six millions de personnes, dont les sacrifices et les signes d'intégration sont formidables, pour lui dire « d'aller voir ailleurs

si on n'est pas content » ou pour brandir la menace de l'expulsion. Il l'est autant, si ce n'est plus, de la part d'un musulman quand il pense ou prétend que nos concitoyens non musulmans sont à regarder avec méfiance parce qu'ils ne sont pas musulmans.

Nous devons tous agir dans un esprit de fraternité, de vie dans le respect et pour l'intérêt commun. Regardez l'évolution ! Qui aurait imaginé l'attitude des musulmans et leurs réactions on ne peut plus patriotiques lors des différentes guerres du Golfe, des attentats criminels de 1995, de la Coupe du monde de football de 1998, etc. Nous avons misé avec d'autres sur tout cela et nous avons eu raison.

5. Éviter la radicalisation

Nos détracteurs nous reprochent un double langage ou une recherche de notabilité. Ils n'ont rien compris. Il n'est pas facile de faire évoluer une réalité. Le pragmatisme, c'est l'art de choisir le mieux au bon moment. Regardez par exemple cette fâcheuse affaire du foulard islamique à l'école.

Nous avons souvent été interpellés par les uns sur le pourquoi de la non-organisation de manifestations contre la loi qui se préparait, et par les autres sur notre insistance à défendre « une cause perdue ». Il y avait deux feux croisés : certains des « nôtres » réclamaient avec insistance ces manifestations, la radicalisation, et une opinion publique chauffée à blanc scandait une loi d'interdiction.

Ce n'était pas facile. Nous avons choisi, collectivement, d'éviter d'attiser les passions ou d'aller vers des ruptures. Nous avons pointé du doigt l'injustice, l'incompréhension, l'intolérance, la transgression des libertés et nous continuons de le faire. Dans le même

temps, nous avons rejeté le pire, l'affrontement, et nous l'assumons.

Je suis persuadé que les choses changeront dans l'avenir, quand la France sera prête à assumer sa composante musulmane.

6. La recherche d'avis appropriés

L'UOIF s'est forgé sa propre école de pensée, celle de l'élaboration d'une compréhension et d'une pratique de l'islam adaptées à ce pays. Ce chantier ne date pas d'aujourd'hui, il n'est pas achevé non plus. S'il n'y a qu'un seul islam dans ses fondements, il est pluriel dans son application. Les facteurs culturels et sociaux ont un impact. Il s'agit d'une réflexion patiente et passionnante, menée par des théologiens compétents et des intellectuels bien ancrés dans leur contexte.

Sans nous réclamer d'une école théologique, canonique ou idéologique particulière, nous avons choisi de ne retenir de ces écoles que ce qu'elles ont de meilleur, ce qui n'entrave pas notre action et ne fait pas de nous les prisonniers du dogmatisme. Nous forgeons, de façon réfléchie et responsable, un chemin théologique et canonique approprié à nos particularités.

En bref, l'UOIF a refusé à la fois la facilité de l'enfermement et du mimétisme, mais aussi celle du laxisme infondé et de la négligence dénaturante.

Il s'agit là d'un chantier lourd.

Nous avons droit, à cet égard, à un minimum de compréhension.

***Pour contacter l'Union des organisations
islamiques de France (UOIF) :***

20 rue de la Prévôté

93120 La Courneuve

Tél. : 01 43 11 10 60

Fax : 01 43 11 10 61

Courriel : contact@uoif-online.com

*Le site www.uoif-online.com
vous informe et répond à vos questions.*

Table

Avant-propos	7
Qu'est-ce que l'UOIF ?	9
L'homme des compromis	13
Brève histoire de l'UOIF	27
L'UOIF et ses structures	51
L'islam dans la société française	61
<i>Le CFCM</i>	61
<i>L'école publique et les signes religieux</i>	68
<i>Le financement</i>	73
<i>L'enseignement et la formation des plus jeunes</i>	75
<i>Le dialogue interreligieux</i>	79
<i>La rencontre annuelle des musulmans de France</i>	85
<i>Regard sur l'islamophobie et le climat en France</i>	89
<i>L'UOIF et les femmes</i>	94
<i>Les imams et les lieux de culte</i>	100
Islam et société française : l'UOIF prend position	109

À PARAÎTRE

Benjamin Abtan, *Qu'est-ce que l'UEJF ?*

Michaël Delafosse, *Qu'est-ce que la Mutuelle des étudiants ?*

Georges Dupon-Lahitte, *Qu'est-ce que la FCPE ?*

Alain Rousset, *Les Missions du conseil régional d'Aquitaine.*

Qu'est-ce que la Fédération protestante de France ?

Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?

Qu'est-ce que SOS Racisme ?

Qu'est-ce que l'UNAF ?

Qu'est-ce que la FUAJ ?

*Ouvrage composé par Atlant'Communication
aux Sables-d'Olonne (Vendée).*

Impression réalisée sur Presse Offset par

*La Flèche (Sarthe)
en avril 2006
pour le compte des Éditions de l'Archipel,
département éditorial
de la S.A.R.L. Écriture-Communication*

Imprimé en France
N° d'édition : 796 – N° d'impression :
Dépôt légal : mai 2006

